

## VILLE DE BELFORT

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet de la délibération

N° 17-211

SEANCE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2017

Approbation après  
enquête publique –  
Modification du plan  
d'alignement de la rue de  
Vesoul et abrogation du  
plan d'alignement de la  
Via d'Auxelles

L'an deux mil dix-sept, le quatorzième jour du mois de décembre, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, dont le nombre en exercice est de 45, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle Olivier Barillot - Annexe de l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Maire.

Etaient présents :

M. Sébastien VIVOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Delphine MENTRE, M. Yves VOLA, Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES, Mme Monique MONNOT, M. Pierre-Jérôme COLLARD, M. Jean-Pierre MARCHAND, Adjoint ; M. Ian BOUCARD, Mme Frieda BACHARETTI, M. Alain PICARD, Mme Marie STABILE, Mme Parvin CERF, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Tony KNEIP, Mme Claude JOLY, M. Brice MICHEL, Mme Pascale CHAGUE, Mme Christiane EINHORN, M. Olivier DEROY, M. Patrick FORESTIER, Mme Dominique CHIPEAUX, Mme Samia JABER, Mme Jacqueline GUIOT, M. René SCHMITT, Mme Francine GALLIEN, M. Bastien FAUDOT, M. Marc ARCHAMBAULT, M. Emmanuel FILLAUDEAU.

Absents excusés :

M. Mustapha LOUNES - mandataire : Mme Florence BESANCENOT  
Mme Marie-Hélène IVOL – mandataire : M. Jean-Marie HERZOG  
M. Gérard PIQUEPAILLE - mandataire : Mme Monique MONNOT  
Mme Marion VALLET - mandataire : M. Yves VOLA  
M. Guy CORVEC – mandataire : M. Alain PICARD  
M. David DIMEY - mandataire : M. Sébastien VIVOT  
Mme Latifa GILLIOTTE - mandataire : M. Jean Pierre MARCHAND

(application de l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mme Isabelle LOPEZ

Absents :

M. François BORON  
Mme Léa MANGUIN  
Mme Brigitte BRUN  
M. Alain DREYFUS-SCHMIDT  
M. Leouahdi Selim GUEMAZI  
Mme Patricia BOISUMEAU

Secrétaire de séance :

M. Brice MICHEL

TRANSMIS SUR OK-ACTES

19 DEC. 2017

La séance est ouverte à 19 heures et levée à 23 h 30.

Ordre de passage des rapports : 1 à 44.

Mme Francine GALLIEN entre en séance lors de l'examen du rapport n° 3 (délibération n° 17-185).  
Mme Claude JOLY entre en séance lors de l'examen du rapport n° 4 (délibération n° 17-186).  
Mme Frieda BACHARETTI quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 23 (délibération n° 17-204) et donne pouvoir à M. Damien MESLOT).  
Mme Loubna CHEKOUAT quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 26 (délibération n° 17-207) et donne pouvoir à Mme Parvin CERF.  
M. René SCHMITT quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 30 (délibération n° 17-211) et donne pouvoir à Mme Francine GALLIEN.



**CONSEIL MUNICIPAL**  
du 14.12.2017

Direction Générale des Services Techniques  
Service Urbanisme

## **DELIBERATION**

de M. Jean-Marie HERZOG, Adjoint  
et de M. Guy CORVEC, Conseiller Municipal Délégué

---

Références  
Mots clés  
Code matière :

JMH-GC /CW - 17-211  
Urbanisme  
2.2

**Objet**

**Approbation après enquête publique - Modification du plan d'alignement de la rue de Vesoul et abrogation du plan d'alignement de la Via d'Auxelles**

VU le Code de la Voirie Routière, et notamment l'Article L.112-1,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'Article L2321-2,  
VU les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

Comme rappelé lors de la délibération du 28 septembre 2017, un plan d'alignement détermine la limite du Domaine Public Routier au droit des propriétés riveraines. Il a pour but de prévoir l'évolution de la voie (élargissement, rétrécissement) et de la protéger de tout empiètement des riverains. Sa portance juridique étant importante, son objet doit être justifié et en cohérence avec les opérations d'aménagement envisagées. Or, les plans les plus anciens sur la commune de Belfort datent de 1906. Leur objet ne concorde plus forcément avec les besoins actuels, ou est réalisé. Par conséquent, il est nécessaire de mettre à jour ces plans d'alignement pour ne conserver que les alignements indispensables.

Pour ce faire, ces plans ont été soumis à enquête publique durant quinze jours, pendant lesquels le commissaire enquêteur a reçu les observations des riverains. A l'issue de l'enquête, il a rendu ses observations et conclusions. Il revient maintenant au Conseil Municipal de statuer sur le devenir de ces plans.

### **OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

La présente délibération concerne deux rues belfortaines soumises à enquête, du 9 au 23 octobre 2017 : la rue de Vesoul et la Via d'Auxelles (cf. Annexe 1 : dossier d'enquête). Ces deux rues ont la particularité de faire limite avec la commune de Cravanche.

### **Rue de Vesoul**

Le plan d'alignement de la rue de Vesoul a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 9 avril 1932 et modifié par délibération du Conseil Municipal en date du 19 mars 1960.

Cet alignement prévoyait la création d'une voirie de 12,00 m de large entre la rue de la Première Armée Française et la rue Sonntag et d'une voie de 10,00 m de large entre la rue Sonntag et la commune de Valdoie.

A ce jour, l'alignement est réalisé entre les rues de la Première Armée Française et Sonntag, à l'exception de la propriété sise au 80 rue de la Première Armée Française, de celle supportant le centre Benoît Frachon et de quelques petits morceaux de voirie actuellement sur la commune de Cravanche.

Il est proposé d'abandonner l'alignement sur ces quelques secteurs. En effet, le carrefour des rues de la Première Armée Française et de Vesoul fonctionne tel qu'il est. L'acquisition de l'angle de la maison sise au 80 rue de la Première Armée Française ne modifierait en rien les conditions actuelles. Quant à l'emprise concernée devant le centre Benoît Frachon, l'alignement sera remplacé par un emplacement réservé au PLU lors de la prochaine révision.

Par contre, l'alignement entre la rue Sonntag et la commune de Valdoie n'a, pour sa part, pas été réalisé. Il reste cependant d'actualité, car ce tronçon ne comporte pas de trottoir du côté impair, et celui situé du côté pair est de largeur insuffisante. Par conséquent, il est proposé de maintenir un alignement sur ce tronçon en le modifiant de manière à minimiser l'impact sur les bâtiments existants.

Il est donc proposé de modifier le tracé au milieu de ce tronçon, en le décalant vers le côté pair, afin de maintenir la possibilité de circuler autour des bâtiments sis au 1 et 3 rue de Vesoul (parcelles AB 12 et 13), conformément au plan rectificatif des alignements, rue de Vesoul, au dossier d'enquête).

### **Via d'Auxelles**

Le plan d'alignement de la Via d'Auxelles a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 19 mars 1960. Il s'applique de la Via du Mont (ex-Via des Morts) à la rue de la Première Armée Française. Il prévoyait une voie de 12,00 m de largeur et un élargissement pour se raccorder en entonnoir sur la rue de la Première Armée Française.

Actuellement, l'alignement n'est pas réalisé sur toute la longueur. Cependant, depuis la création de l'avenue des Sciences et de l'industrie, la Via d'Auxelles est beaucoup moins empruntée. Son aménagement a été ponctuellement modifié. Cette rue est même devenue à usage résidentiel au niveau de la limite communale avec Cravanche.

Par conséquent, l'alignement en vigueur ne correspondant plus à l'utilisation qui est faite de cette rue, il est proposé d'abroger le plan d'alignement de la Via d'Auxelles.

## **DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

L'enquête publique s'est déroulée du 9 au 23 octobre 2017, sous la responsabilité de M<sup>me</sup> Rolande PATOIS, commissaire enquêteur, nommée par arrêté municipal n° 17-1524 en date du 13 septembre 2017.

Ces deux rues matérialisant la limite de commune entre Cravanche et Belfort, un dossier d'enquête a été mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête dans chacune des deux mairies. Sur le même principe, M<sup>me</sup> PATOIS a tenu deux permanences en mairie de Belfort et une en mairie de Cravanche.

### Observations de la population

A la réception du courrier recommandé avisant de l'ouverture de l'enquête, de très nombreuses personnes ont téléphoné ou se sont présentées à la Direction de l'Urbanisme pour se renseigner. Le commissaire enquêteur a, pour sa part, reçu huit riverains des rues concernées. Les personnes étant concernées par une abrogation n'ont pas souhaité déposer d'observation dans le registre. Deux personnes concernées par le tronçon d'alignement à maintenir sur la rue de Vesoul ont émis des observations, une par oral auprès du commissaire enquêteur, l'autre par le biais de la boîte mail dédiée. Cette dernière a été annexée au registre dès sa réception.

Observation orale de Mme GENIN, demeurant 7 rue de Vesoul : Elle souhaitait attirer l'attention de la municipalité sur l'étroitesse du trottoir de la rue de Vesoul, au niveau du panneau de sortie de ville, dont la largeur ne permet pas de circuler avec une poussette ou un fauteuil handicapé.

Observation de l'indivision BEAUJEU, représentée par M. BEAUJEU Christian, au sujet de la propriété sise 4 rue du Sentier et frappée d'alignement : L'intéressé souhaitait rappeler que lors de la mise à l'alignement de la propriété, les travaux suivants seraient à la charge de la Ville de Belfort :

- déplacement et reconstruction à l'identique de la clôture (muret en béton, grillage plastifié et haie de thuyas),
- déplacement si nécessaire d'un poteau EDF,
- déplacement si nécessaire d'un panneau publicitaire ou indemnisation du manque à gagner s'il devait être supprimé.

### Conclusions du commissaire enquêteur

Après analyse du dossier, le commissaire enquêteur a rendu, le 24 octobre 2017, un rapport (cf. Annexe 2), dans lequel il émet :

- un **avis favorable** à l'abrogation du plan d'alignement de la Via d'Auxelles et de la rue de Vesoul sur son tronçon allant de la rue de la 1<sup>ère</sup> Armée Française à la rue Sonntag,
- un **avis favorable** à la modification du plan d'alignement de la rue de Vesoul sur le tronçon allant de la rue Sonntag à la limite de commune Belfort/Valdoie.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 30 voix pour, 1 contre (M. Marc ARCHAMBAULT) et 3 abstentions (Mme Jacqueline GUIOT, Mme Francine GALLIEN -mandataire de M. René SCHMITT-),

*(M. Ian BOUCARD, Mme Marie STABILE, Mme Samia JABER,  
M. Bastien FAUDOT ne prennent pas part au vote),*

## DECIDE

d'approuver, après enquête publique :

- la **modification** du plan d'alignement de la **rue de Vesoul** sur le tronçon allant de la rue Sonntag à la limite de commune Belfort/Valdoie, conformément au plan rectificatif des alignements joint au dossier d'enquête publique,
- l'**abrogation** du plan d'alignement de la **Via d'Auxelles** et de la **rue de Vesoul** sur son tronçon allant de la rue de la 1ere Armée Française à la rue Sonntag.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 14 décembre 2017, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme  
Le Maire de Belfort,  
et par délégation  
Le Directeur Général des Services,

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Jérôme SAINTIGNY



TRANSMIS SUR OK-ACTES

19 DEC. 2017

**COMMUNE DE BELFORT**

-----

**ENQUETE PUBLIQUE**

-----

**Modification du plan d'alignement de  
la rue de Vesoul**

**Abrogation du plan d'alignement de  
la Via d'Auxelles**

**PIECES DU DOSSIER**

1. notice de présentation
2. plans de situation et de découpage en planches
3. Rue de Vesoul
4. Via d'Auxelles
5. Annexes

## **1 - Notice de présentation**

## **Notice de présentation**

Un plan d'alignement détermine la limite du Domaine Public routier au droit des propriétés riveraines. Il a pour but de prévoir l'évolution de la voie (élargissement, rétrécissement) et de la protéger de tout empiètement des riverains. Sa portance juridique étant importante, son objet doit être justifié et en cohérence avec les opérations d'aménagement envisagées. Or, les plans les plus anciens sur la commune de Belfort datent de 1906. Leur objet ne concorde plus forcément avec les besoins actuels. Par conséquent, il est nécessaire de mettre à jour ces plans d'alignement pour ne conserver que les alignements indispensables et les adapter aux besoins actuels.

Cette enquête publique ne concerne que deux rues belfortaines : la rue de Vesoul et la Via d'Auxelles.

Ces alignements ont la particularité d'être, partiellement, en limite avec la commune de Cravanche. Lors de l'approbation de ces plans d'alignement, cette limite communale était représentée à l'ouest de la rue ce qui donnait toute légitimité à la Ville de Belfort pour effectuer les acquisitions nécessaires à la réalisation de l'alignement ; l'ensemble des trottoirs et voies de circulation étaient sur la commune de Belfort.

Aujourd'hui, la limite communale est représentée en axe de voirie. La commune de Cravanche n'ayant pas repris cet alignement dans ses servitudes d'utilité publique, il est urgent de modifier le plan d'alignement de ces deux rues, essentiellement au droit de la limite communale Belfort/Cravanche.

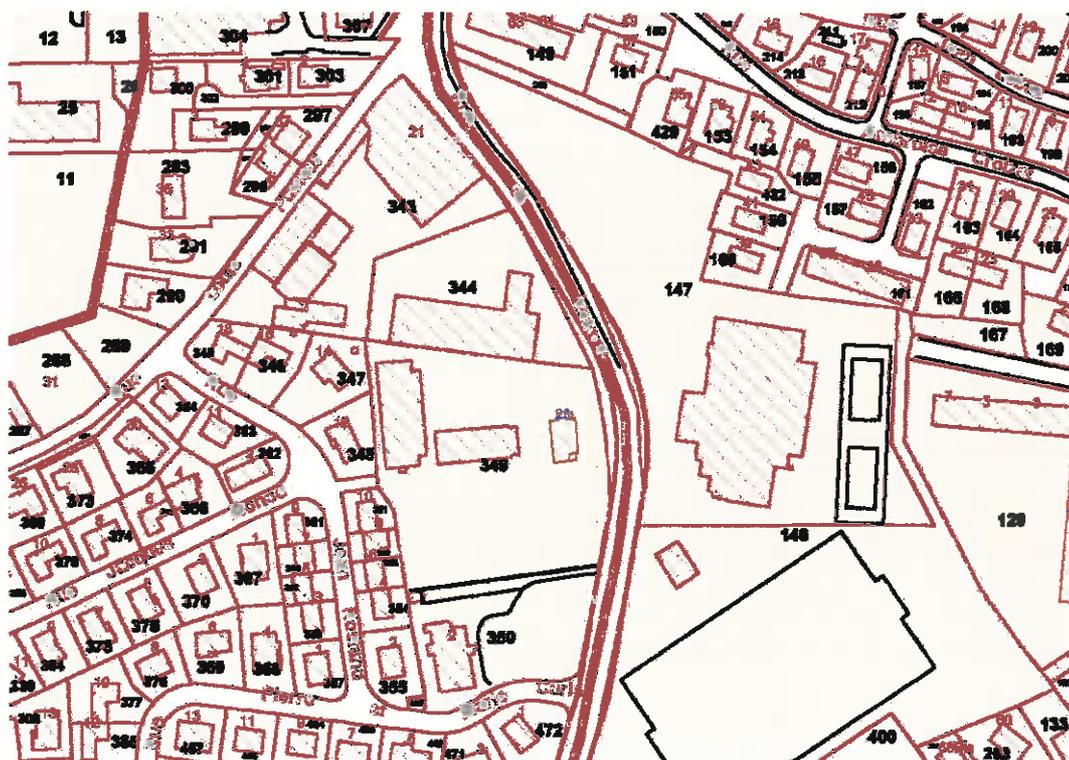
### **Rue de Vesoul**

Le plan d'alignement de la rue de Vesoul a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 9 avril 1932 et modifié par délibération du Conseil Municipal en date du 19 mars 1960.

Cet alignement prévoyait la création d'une voirie de 12,00 m de large entre la rue de la Première Armée Française et la rue Sonntag et d'une voie de 10,00 m de large entre la rue Sonntag et la commune de Valdoie.



*Extrait du plan d'alignement en vigueur – 80 rue de la Première Armée Française*



*Extrait du plan d'alignement en vigueur*

A ce jour, l'alignement est réalisé entre les rues de la Première Armée Française et Sonntag à l'exception de la propriété sise au 80 rue de la Première Armée Française, de celle supportant le centre Benoit Frachon et de quelques petits morceaux de voirie actuellement sur la commune de Cravanche.

Il est proposé d'abandonner l'alignement sur ces quelques secteurs. En effet, le carrefour des rues de la Première Armée Française et de Vesoul fonctionne tel qu'il est. L'acquisition de l'angle de la maison sise au 80 rue de la Première Armée ne modifierait en rien les conditions actuelles. Quant à l'emprise concernée devant le centre Benoit Frachon, l'alignement sera remplacée par un emplacement réservé au PLU lors de la prochaine révision afin de prévoir une reconfiguration de la voirie.

Par contre, l'alignement entre la rue Sonntag et la commune de Valdoie n'a, pour sa part, pas été réalisé. Il reste, cependant, d'actualité car ce tronçon ne comporte pas de trottoir du côté impair et celui situé du côté pair est de largeur insuffisante.



*Tronçon de la rue de Vesoul actuellement*

Par conséquent, il est proposé de maintenir un alignement sur ce tronçon en le modifiant de manière à minimiser l'impact sur les bâtiments existants.

Il est donc proposé de modifier le tracé au milieu de ce tronçon en le décalant vers le côté pair afin de maintenir la possibilité de circuler autour des bâtiments sis au 1 et 3 rue de Vesoul (parcelles AB 12 et 13).



Par conséquent, il est proposé :

- d'abroger l'alignement de la rue de Vesoul entre la rue de la Première Armée Française et la rue Sonntag
- de modifier l'alignement en vigueur entre la rue Sonntag et la limite communale avec la Ville de Valdoie.

### Via d'Auxelles

Le plan d'alignement de la Via d'Auxelles a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 19 mars 1960. Il s'applique de la Via du Mont (ex via des Morts) à la rue de la Première Armée Française. Il prévoyait une voie de 12,00 m de largeur et un élargissement pour se raccorder en entonnoir sur la rue de la Première Armée Française.



*Extrait du plan d'alignement en vigueur*

Actuellement, l'alignement n'est pas réalisé sur toute la longueur. Cependant, depuis la création de l'avenue des Sciences et de l'industrie, la Via d'Auxelles est beaucoup moins empruntée. Son aménagement a été ponctuellement modifié. Cette rue est même devenue à usage résidentiel au niveau de la limite communale avec Cravanche.



*Aménagement actuel*

Par conséquent, l'alignement en vigueur ne correspondant plus à l'utilisation qui est faite de cette rue, il est proposé d'abroger le plan d'alignement de la Via d'Auxelles.

Les documents contenus dans ce dossier d'enquête publique doivent concourir à montrer l'intérêt d'abroger ou de maintenir les alignements en vigueur.

Afin d'informer chaque propriétaire ou ayant-droit concerné par un de ces alignements de l'ouverture de l'enquête, un courrier recommandé avec accusé de réception leur a été adressé avant le 22 septembre 2017. De plus, un avis d'enquête publique a été publié le 21 septembre 2017 dans le journal l'Est Républicain et le 22 septembre 2017 dans le journal la Terre de Chez nous. Ce même avis a également été affiché le 21 septembre 2017 aux extrémités de ces deux rues et en quelques points intermédiaires.

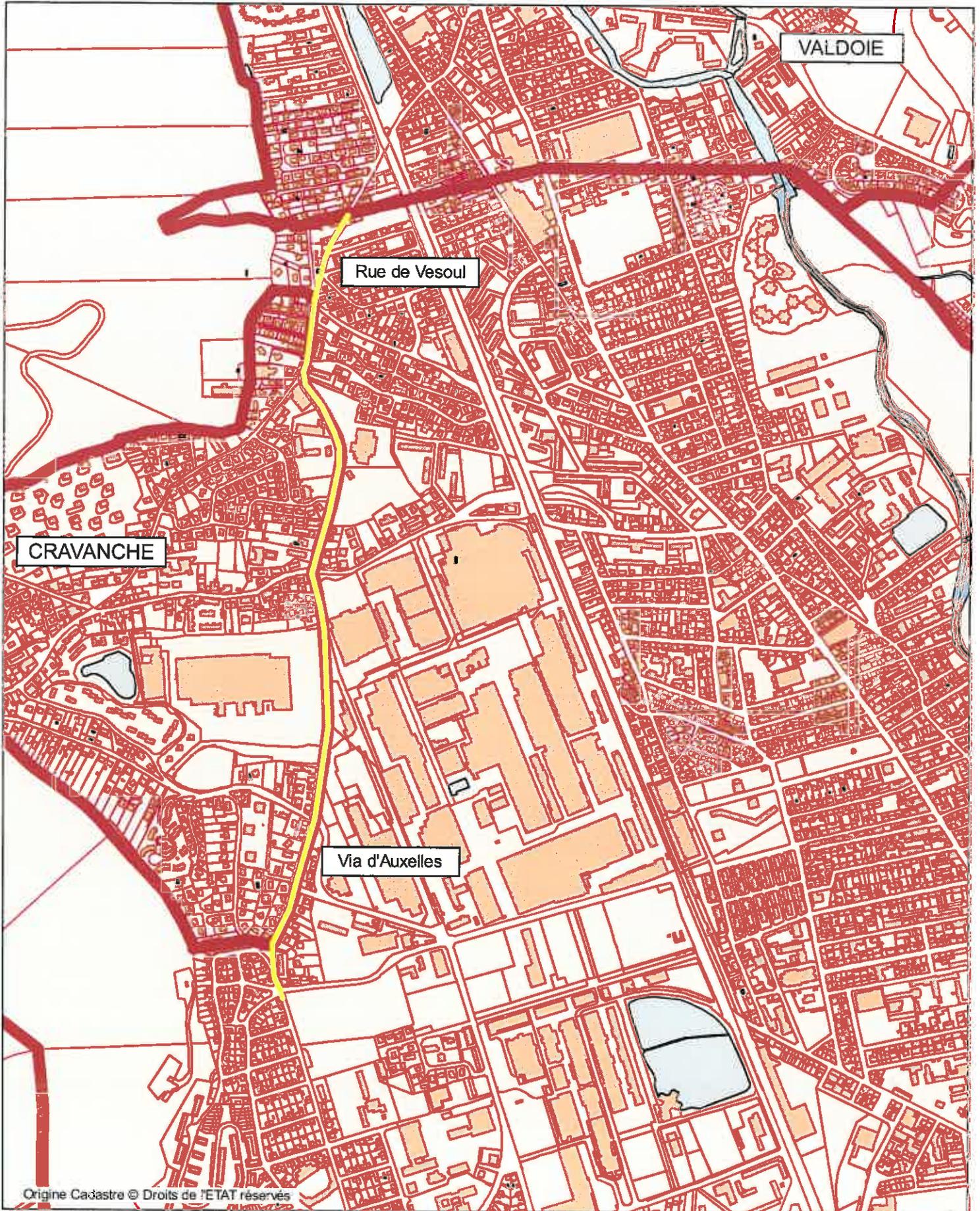
A l'issue de cette enquête et sur la base du rapport établi par le Commissaire Enquêteur, il appartiendra au Conseil Municipal de statuer définitivement sur la modification du plan d'alignement de la rue de Vesoul et l'abrogation du plan d'alignement de la Via d'Auxelles à Belfort.

## **2 - Plans de situation et de découpage en planches**

# COMMUNE DE BELFORT

## Modification du plan d'alignement

Plan de Situation  
1/10 000

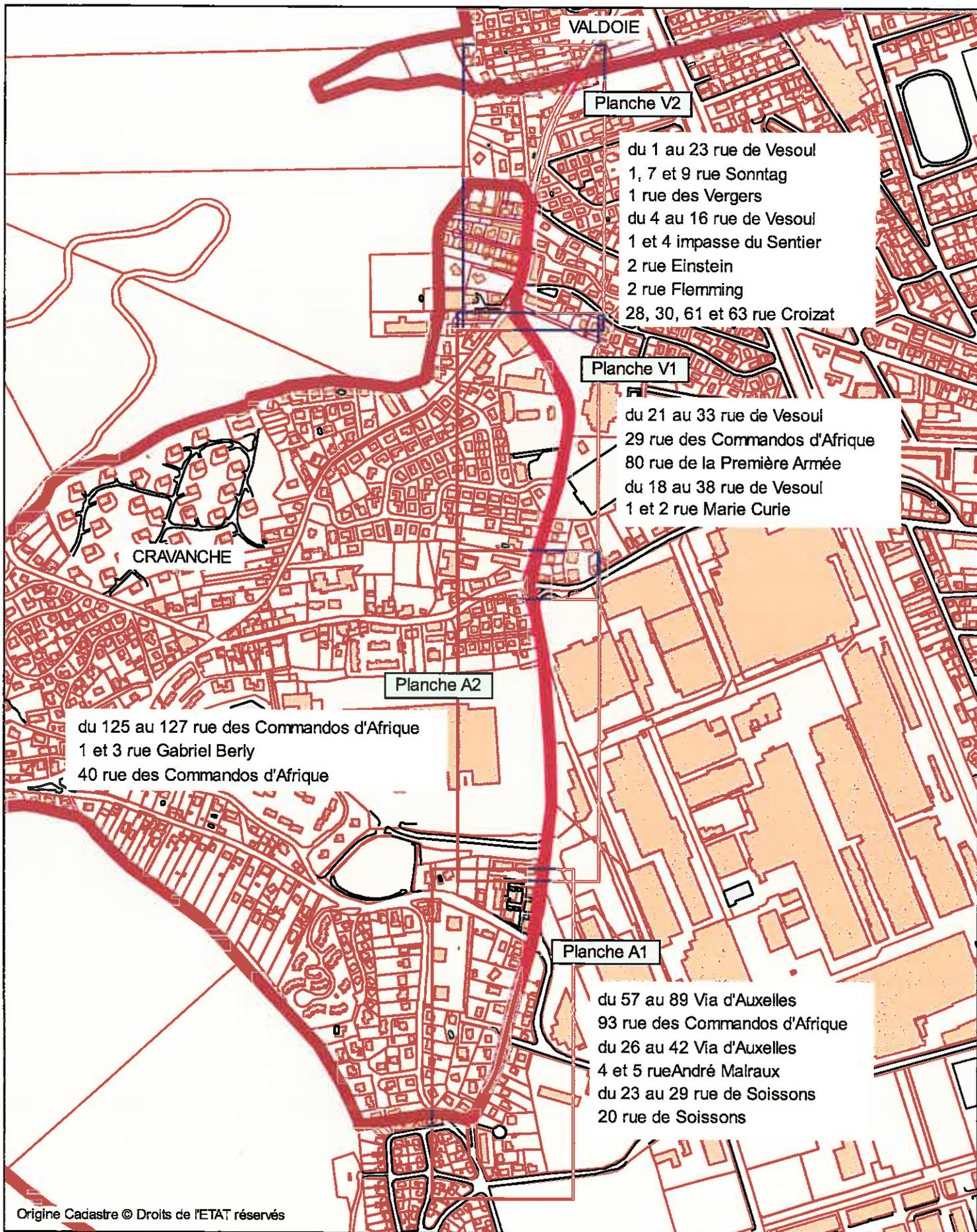


# COMMUNE DE BELFORT

## Modification du plan d'alignement

Plan de découpage en planches

1/7 000



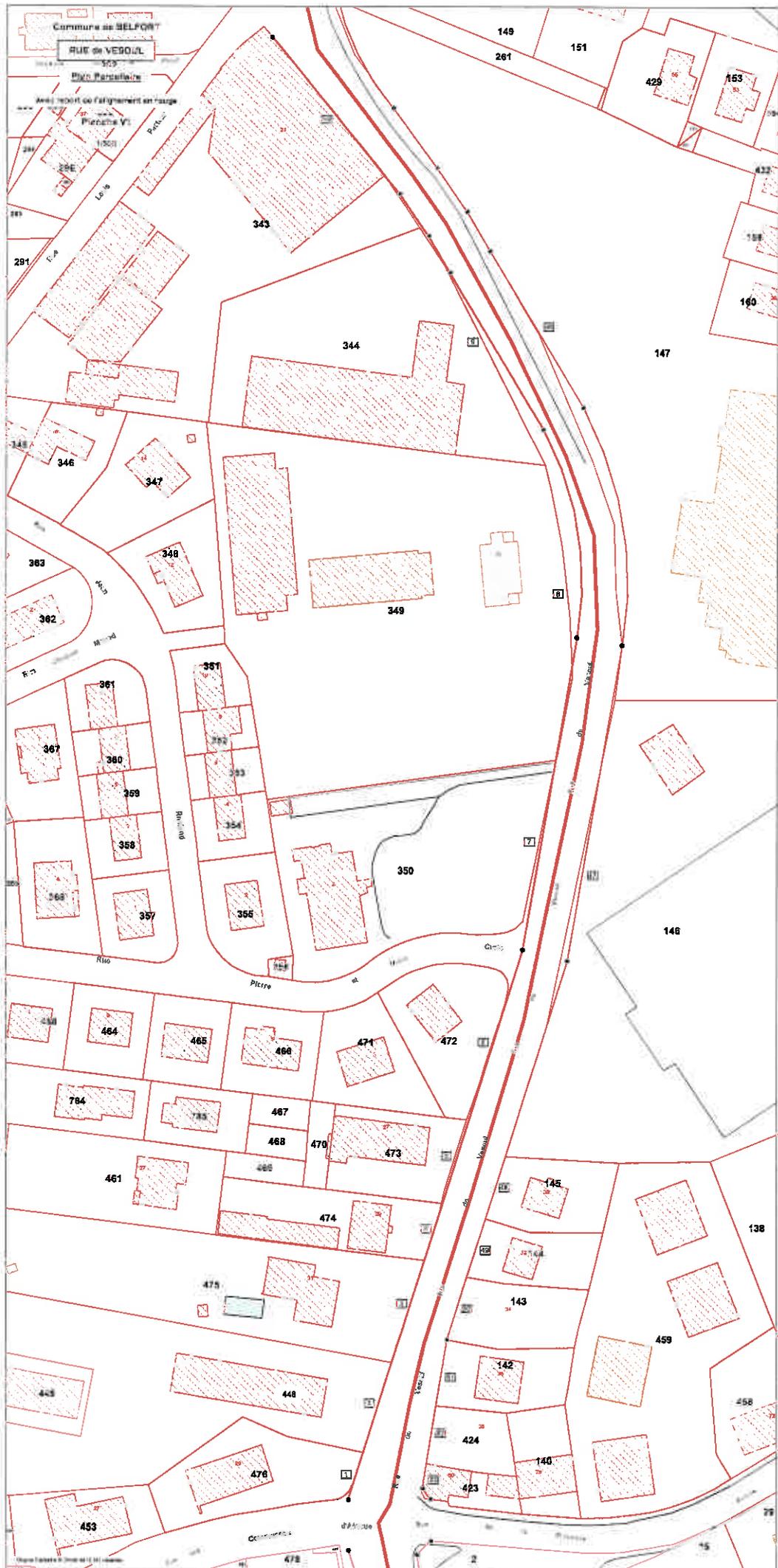
### **3 - Rue de Vesoul**

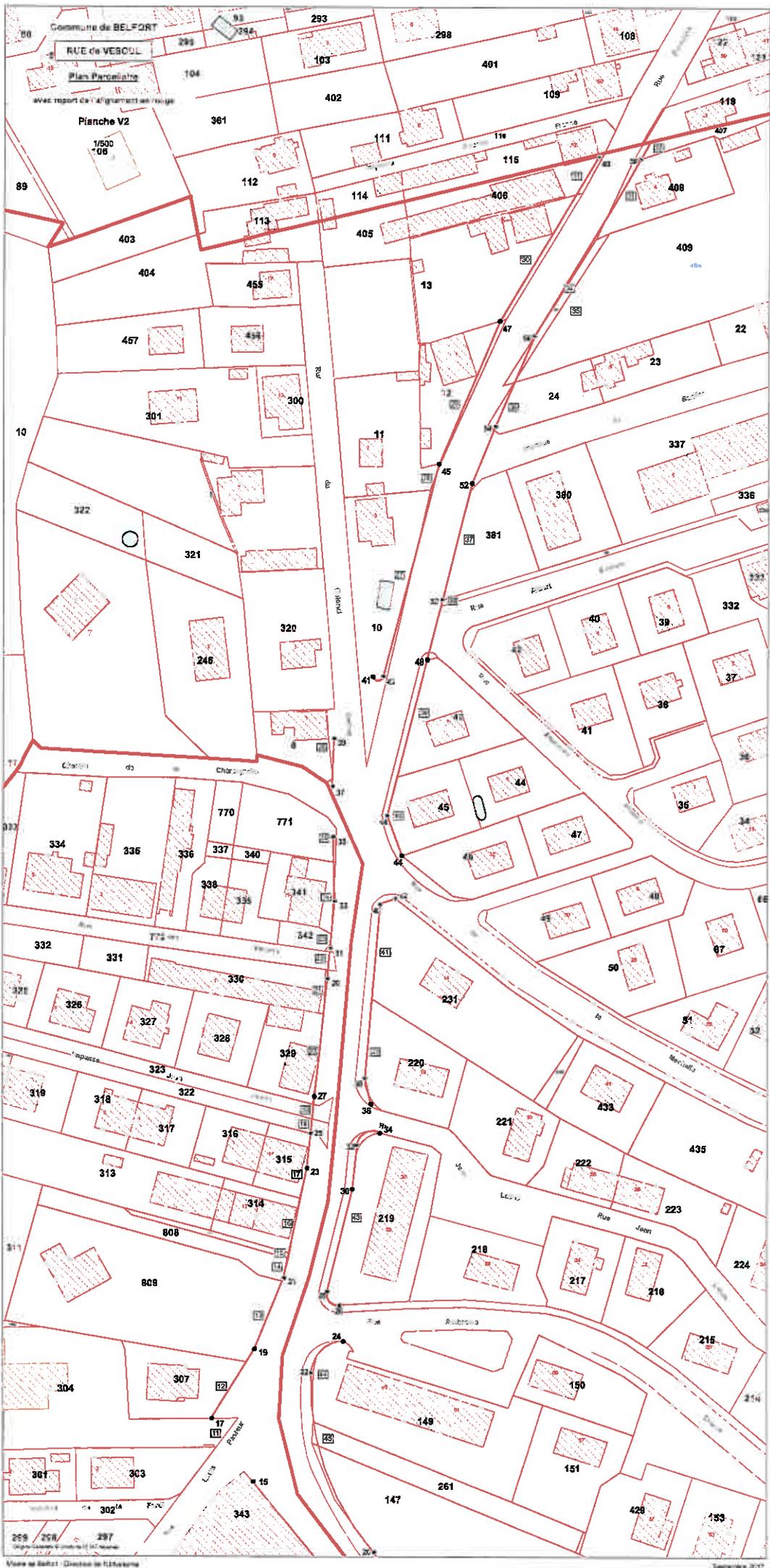
- Alignement en vigueur
- Plan parcellaire avec report de l'alignement en vigueur
- Liste des propriétaires
- Alignement proposé
- Etat sommaire des dépenses prévisionnelles
- Plan rectificatif des alignements

REPORT ON THE PROGRESS OF THE WORK DURING THE YEAR 1900

THE BOARD OF AGRICULTURE

1901

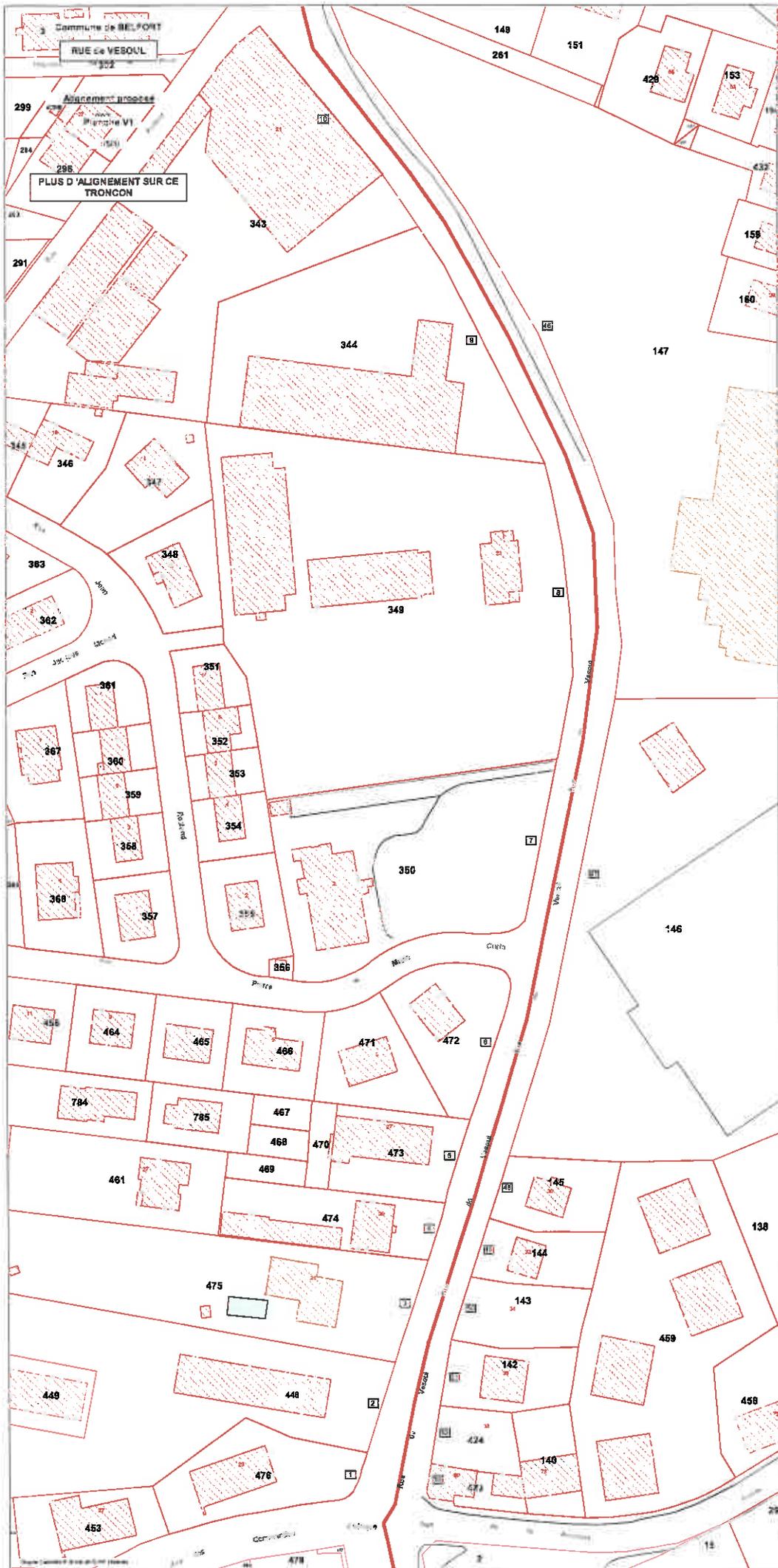




N° PROPRIET	REF. CADAST.	ADRESSE TERRAIN	PROPRIETAIRES	COMPLEMENT ADRESSE	ADRESSE	CODE POSTAL
1	AB 475	29 RUE DES COMMANDEURS D'AFRIQUE	Monsieur ABRENCHÉ LUCIEN		29 RUE DES COMMANDEURS D'AFRIQUE	90300 CRAVANCHÉ
2	AB 449	43 RUE DE VESOUL	VILLE DE CRAVANCHÉ		21 RUE PIERRE ET MARIE CURIE	90300 CRAVANCHÉ
3	AB 475	31 RUE DE VESOUL	MADAME BARET MARLENE		31 RUE DE VESOUL	90300 CRAVANCHÉ
3	AB 475	33 RUE DE VESOUL	Monsieur BRAUN JEAN-BERNARD		33 RUE DE VESOUL	90300 CRAVANCHÉ
4	AB 475	29 RUE DE VESOUL	MADAME MULLER KRETTIE		27 RUE DE VESOUL	90300 CRAVANCHÉ
5	AB 475	27 RUE DE VESOUL	MADAME BARRES JEANNE		23 RUE HENRI LOUX	67200 STRASBOURG
5	AB 475	27 RUE DE VESOUL	MADAME FRABRO ANNE-MARIE		23 RUE HENRI LOUX	67200 STRASBOURG
5	AB 475	27 RUE DE VESOUL	Monsieur DESAISIEUX CHRISTIAN		23 RUE HENRI LOUX	67200 STRASBOURG
6	AB 472	1 RUE PIERRE ET MARIE CURIE	MADAME GERBER ROSE		1 RUE PIERRE ET MARIE CURIE	90300 CRAVANCHÉ
6	AB 472	1 RUE PIERRE ET MARIE CURIE	Monsieur MAISON BERNARD		1 RUE PIERRE ET MARIE CURIE	90300 CRAVANCHÉ
7	AB 350	3 RUE PIERRE ET MARIE CURIE	VILLE DE CRAVANCHÉ		2 RUE PIERRE ET MARIE CURIE	90300 CRAVANCHÉ
8	AB 449	23 RUE DE VESOUL	DICKSMAINE BELFORT MONTBELIARD	BP 51	6 RUE DE VESUL	50400 TREVINNES
9	AB 344	21 RUE DE VESOUL	SCI RM/OUBLIERE CHAROT		19 RUE BARBER	90350 EVETTE-SALBERT
10	AB 343	21 RUE DE VESOUL	SCI RM/OUBLIERE CHAROT		23 RUE DE VESOUL	90300 CRAVANCHÉ
11	AB 304	19 RUE DE VESOUL	CRAVANCHÉ		39 RUE DE VESOUL	90300 CRAVANCHÉ
11	AB 304	19 RUE DE VESOUL	DOZIA		19 RUE DE VESOUL	90300 CRAVANCHÉ
11	AB 304	19 RUE DE VESOUL	MADAME LE COLTRY SYLVIE		19 B RUE DE VESOUL	90300 CRAVANCHÉ
11	AB 304	19 B RUE DE VESOUL	MADAME ROUDENKO TATIANA		19 B RUE DE VESOUL	90300 CRAVANCHÉ
11	AB 304	19 B RUE DE VESOUL	Monsieur BORISOV ALEXANDRE		19 B RUE DE VESOUL	90300 CRAVANCHÉ
11	AB 304	19 RUE DE VESOUL	Monsieur CHAMPI PIERRE		19 RUE DE VESOUL	90300 CRAVANCHÉ
11	AB 304	19 B RUE DE VESOUL	Monsieur ORAME SOUBRY		19 B RUE DE VESOUL	78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
11	AB 304	19 RUE DE VESOUL	Monsieur ETTER CHRISTOPHE		19 B RUE DE VESOUL	90300 CRAVANCHÉ
11	AB 304	19 B RUE DE VESOUL	Monsieur RIETH MICHAEL		19 B RUE DE VESOUL	90300 CRAVANCHÉ
12	AB 307	19 RUE DE VESOUL	MADAME KLICKOVIC NATASCHA		19 RUE DE VESOUL	90300 CRAVANCHÉ
12	AB 307	19 RUE DE VESOUL	Monsieur KATANKENC SASA		19 RUE DE VESOUL	90300 CRAVANCHÉ
13	AB 809	17 B RUE DE VESOUL	MADAME SCHELER PAULETTE		17 B RUE DE VESOUL	90300 CRAVANCHÉ
13	AB 809	17 B RUE DE VESOUL	Monsieur BONNET PATRICK		17 B RUE DE VESOUL	90300 CRAVANCHÉ
14	AB 808	17 B RUE DE VESOUL	MADAME SCHELER PAULETTE		17 B RUE DE VESOUL	90300 CRAVANCHÉ
14	AB 808	17 B RUE DE VESOUL	MADAME WU LIN LAN		17 B RUE DE VESOUL	90300 CRAVANCHÉ
14	AB 808	17 B RUE DE VESOUL	Monsieur BONNET PATRICK		17 B RUE DE VESOUL	90300 CRAVANCHÉ
14	AB 808	17 B RUE DE VESOUL	Monsieur MOUYS GA Y		17 B RUE DE VESOUL	90300 CRAVANCHÉ
15	AB 761	17 RUE DE VESOUL	MADAME ROUSSEL FERNANDE		17 RUE DE VESOUL	90300 CRAVANCHÉ
16	AB 814	17 RUE DE VESOUL	MADAME ROUSSEL FERNANDE	BP 2147		68060 MULHOUSE CEDEX
17	AB 315	RUE DE VESOUL	MADAME BELLAL ALICIA		12 RUE DE L'ESLISE	70400 CHALOMVILARS
17	AB 315	RUE DE VESOUL	Monsieur COURTOT KEVIN		12 RUE DE L'ESLISE	70400 CHALOMVILARS
17	AB 315	RUE DE VESOUL	Monsieur LEHRACHER JOEL		7 RUE DE LA CURIE	70200 MONT-DANGON
18	AB 322	IMPASSE JEAN JAURES	MADAME BROUILLARD MARIE-PAULE		1 PLACE DU CHAMP DE FOIRE	70200 MELSAY
18	AB 322	IMPASSE JEAN JAURES	Monsieur BRIGHTGANN SERGE		4 IMPASSE DE LA FORÉT	90300 CRAVANCHÉ
18	AB 322	IMPASSE JEAN JAURES	Monsieur CARIT YV JEAN-MARC		3 PLACE DU CHAMP DE FOIRE	70200 MELSAY
18	AB 322	IMPASSE JEAN JAURES	Monsieur GARBIN JEAN PIERRE		9 IMPASSE JEAN JAURES	90300 CRAVANCHÉ
18	AB 322	IMPASSE JEAN JAURES	Monsieur FURBER OLIVIER		5 IMPASSE JEAN JAURES	90300 CRAVANCHÉ
18	AB 322	IMPASSE JEAN JAURES	Monsieur STAUFFER JEAN CLAUDE		3 IMPASSE JEAN JAURES	90300 CRAVANCHÉ
19	AB 329	IMPASSE JEAN JAURES	MADAME KAUFMANN JOCELYNE		13 RUE DE VESOUL	90300 CRAVANCHÉ
19	AB 325	IMPASSE JEAN JAURES	MADAME SCHULTZ PATRICK		10 IMPASSE JEAN JAURES	90300 CRAVANCHÉ
19	AB 323	IMPASSE JEAN JAURES	Monsieur CROISSANT ALAIN		2 RUE D'EVETTE	90350 EVETTE-SALBERT
19	AB 322	IMPASSE JEAN JAURES	Monsieur CROISSANT PHILIPPE		6 IMPASSE JEAN JAURES	90300 CRAVANCHÉ
19	AB 323	IMPASSE JEAN JAURES	Monsieur CROISSANT PASCAL		6 VAL DU SALBERT	90300 CRAVANCHÉ
19	AB 323	IMPASSE JEAN JAURES	Monsieur MOREL JEAN JACQUES		13 RUE DE VESOUL	90300 CRAVANCHÉ
19	AB 323	IMPASSE JEAN JAURES	Monsieur SERGENT CHRISTIAN		4 IMPASSE JEAN JAURES	90300 CRAVANCHÉ
20	AB 329	13 RUE DE VESOUL	MADAME GAUPPANN JOCELYNE		13 RUE DE VESOUL	90300 CRAVANCHÉ
20	AB 329	13 RUE DE VESOUL	Monsieur MOREL JEAN JACQUES		13 RUE DE VESOUL	90300 CRAVANCHÉ
21	AB 330	RUE DES VENGERS	MADAME BALLERIO JEANINE		1 RUE DES VENGERS	90300 CRAVANCHÉ
22	AB 772	RUE DES VENGERS	MADAME HOSCH JEANNE		5 RUE DES VENGERS	90300 CRAVANCHÉ
23	AB 342	VILLAGE	MADAME BALLERIO JEANINE		1 RUE DES VENGERS	90300 CRAVANCHÉ
24	AB 342	1 B RUE DES VENGERS	MADAME MET THEZ-MENEGOT VERONIQUE		11 RUE DE VESOUL	90300 CRAVANCHÉ
24	AB 342	11 RUE DE VESOUL	Monsieur SCHIEFF THIERRY		11 RUE DE VESOUL	90300 CRAVANCHÉ
25	AB 771	CHEMIN DE LA CHARPENTRIERIE	MADAME SCHAPER CHRISTIANE		1 B RUE DES VENGERS	90300 CRAVANCHÉ
25	AB 771	CHEMIN DE LA CHARPENTRIERIE	Monsieur HEIDEIDA FREDERIC		1 B RUE DES VENGERS	90300 CRAVANCHÉ
26	AB 8	1 RUE SONTAG	Monsieur RINGENBACH GERARD		1 RUE DU GENERAL SONTAG	90000 BELFORT
26	AB 8	1 RUE SONTAG	Monsieur RINGENBACH VERAS ELIANE		1 RUE DU GENERAL SONTAG	90000 BELFORT
27	AB 10	9 RUE DE VESOUL	Monsieur THOMAS MARTEL		9 RUE DE VESOUL	90000 BELFORT
28	AB 11	7 RUE DE VESOUL	MADAME GENIN CATHERINE		7 RUE DE VESOUL	90000 BELFORT
29	AB 12	1 B RUE DE VESOUL	Monsieur YORGLIN HALIL		1 RUE DE VESOUL	90000 BELFORT
29	AB 12	1 B RUE DE VESOUL	MADAME AYDINCIOLU ULKEN		1 RUE DE VESOUL	90000 BELFORT
30	AB 13	3 RUE DE VESOUL	Monsieur FROT THIERRY		3 RUE DE VESOUL	90000 BELFORT
30	AB 13	3 RUE DE VESOUL	MADAME FROT CLAUDE		3 RUE DE VESOUL	90000 BELFORT
31	AB 406	RUE DE VESOUL	Monsieur CHASSIGNET THIERRY		49 RUE DE L'ESLISE	90350 EVETTE-SALBERT
32	AB 407	RUE DE VESOUL	Monsieur BOUTELIER EUGENE		43 RUE EMILE ZOLA	90300 VALDRE
33	AB 408	4 RUE DE VESOUL	Monsieur DUMART YANN		4 RUE DE VESOUL	90000 BELFORT
34	AB 384	RUE DE VESOUL	TERRITOIRE HABITAT	PAR Monsieur MOUGIN	44 RUE ANDRE PARANT	90000 BELFORT
35	AB 409	4 B RUE DE VESOUL	TERRITOIRE HABITAT	PAR Monsieur MOUGIN	44 RUE ANDRE PARANT	90000 BELFORT

Commune de Belfort  
Commune de Cravanche  
Rue de Vesoul  
Alignement

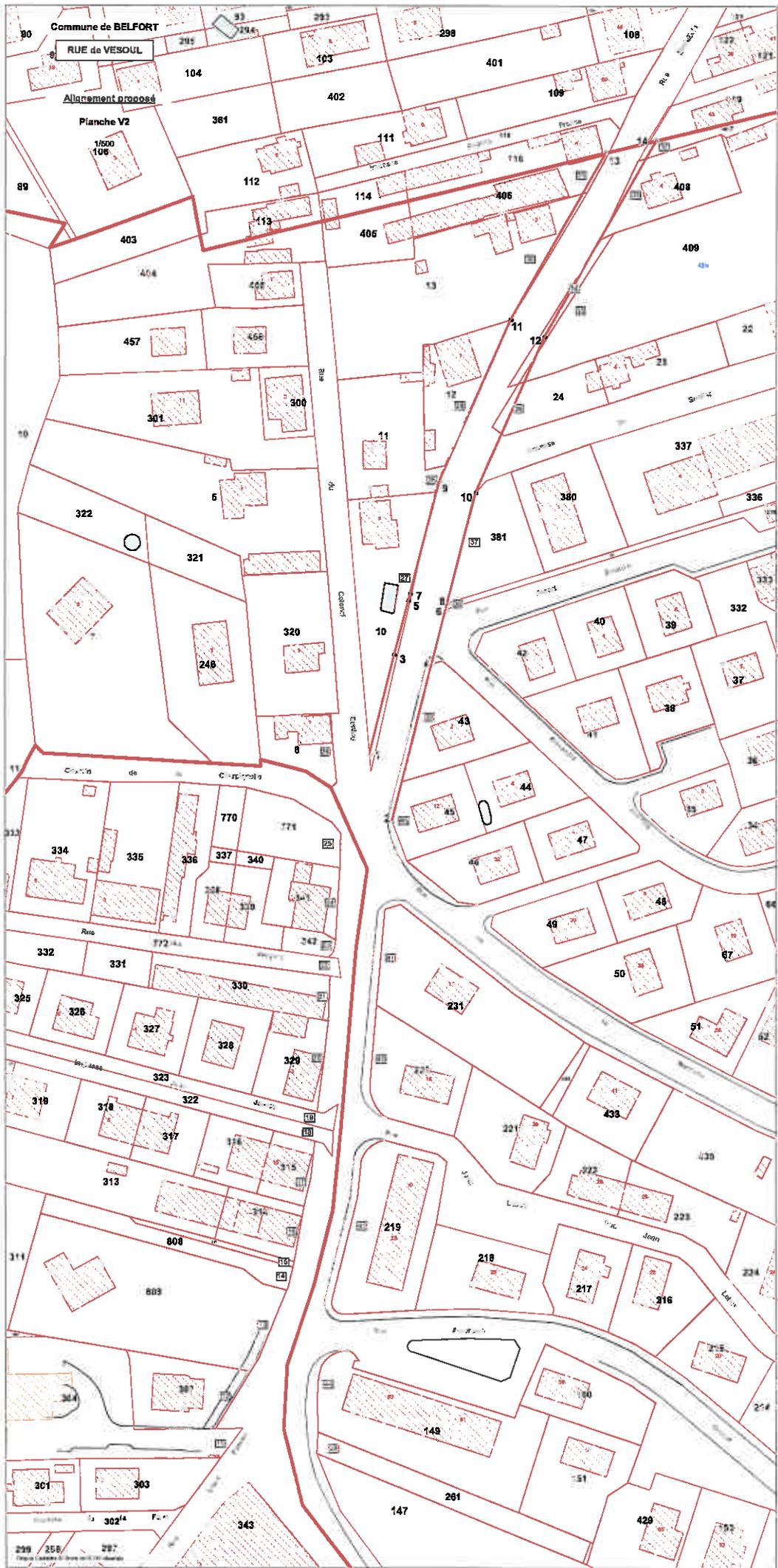
N° PROPRIET	REF. CADAST.	ADRESSE TERRAIN	PROPRIETAIRE	COMPLEMENT ADRESSE	ADRESSE	CODE POSTAL
36	AB 24	2 IMPASSE DU SENTIER	MADAME LEMARCHER GABRIELLE		4 IMPASSE DU SENTIER	90000 BELFORT
36	AB 24	2 IMPASSE DU SENTIER	MONSIEUR BEAUJOUR CHRISTIAN		5 PRES DE LA SALLE	90120 EPLENGUE
36	AB 24	2 IMPASSE DU SENTIER	MONSIEUR BEAUJOUR REMY		10 A RUE DE L'ARC EN CIEL	67400 ILLKIRCH
37	AB 381	1 RUE ALBERT EINSTEIN	SCI AJ FRED DU SALBERT	PAR MONSIEUR MARTIN CLAUDE	RUE ALBERT EINSTEIN	90000 BELFORT
38	AB 26	RUE ALBERT EINSTEIN	NEOLIA		34 RUE DE LA COMBE AUX BICHES	25700 MONTBELIARD
39	AB 43	2 RUE ALEXANDRE FLEMING	MADAME CALLOS MADELERIE		2 RUE ALEXANDRE FLEMING	90000 BELFORT
39	AB 43	2 RUE ALEXANDRE FLEMING	MONSIEUR MARGAINE GERARD		2 QUAI ASPHANT HENNER	34200 SETE
39	AB 43	2 RUE ALEXANDRE FLEMING	MONSIEUR MARGAINE ROGER		6 BOULEVARD GAMBETTA	52000 CHALMONT
39	AB 43	2 RUE ALEXANDRE FLEMING	MONSIEUR MARGAINE OIDER		4 RUE DU CHAMP DU FEU	90000 BELFORT
39	AB 43	2 RUE ALEXANDRE FLEMING	MONSIEUR MARGAINE BRUNO		12 RUE DU MOULIN DE SEUR	22300 CHAMPLUVE
39	AB 43	2 RUE ALEXANDRE FLEMING	MADAME MARGAINE PERRINE		16 QUAI DE LA SEINE	75003 PARIS
40	AB 45	11 RUE DE VESOUL	MONSIEUR WEIZEL JACQUES		12 RUE DE VESOUL	90000 BELFORT
40	AB 45	11 RUE DE VESOUL	MADAME SIGNE ANTOINETTE		12 RUE DE VESOUL	90000 BELFORT
41	AB 231	14 RUE DE VESOUL	MONSIEUR HARTMANN CLAUDE		14 RUE DE VESOUL	90000 BELFORT
41	AB 231	14 RUE DE VESOUL	MADAME PREVOT BERNADETTE		14 RUE DE VESOUL	90000 BELFORT
42	AB 220	16 RUE DE VESOUL	MADAME CHAPUIS JACQUELINE		16 RUE DE VESOUL	90000 BELFORT
43	AB 173	58 RUE AMBROISE CROZAT	VESOULA		24 RUE DE LA COMBE AUX BICHES	25200 MONTBELIARD
44	AB 149	63 RUE AMBROISE CROZAT	MONSIEUR PIVANI ETIENNE		63 RUE AMBROISE CROZAT	90000 BELFORT
44	AB 149	63 RUE AMBROISE CROZAT	MADAME DOM BROWSKI JULIE		63 RUE AMBROISE CROZAT	90000 BELFORT
44	AB 149	63 RUE AMBROISE CROZAT	MONSIEUR GRILLON REVE		32 B RUE FRANCOIS BARBOT	90000 BELFORT
44	AB 149	63 RUE AMBROISE CROZAT	MONSIEUR TICHAN MARCEL		63 RUE AMBROISE CROZAT	90000 BELFORT
44	AB 149	63 RUE AMBROISE CROZAT	MADAME PEREZ MARITRE		63 RUE AMBROISE CROZAT	90000 BELFORT
44	AB 149	63 RUE AMBROISE CROZAT	MADAME BEHRA MARIE LOUISE		63 RUE AMBROISE CROZAT	90000 BELFORT
44	AB 149	63 RUE AMBROISE CROZAT	MONSIEUR MILSECK JEAN-MARC		10 RUE DE LA MECHELLE	90000 BELFORT
44	AB 149	63 RUE AMBROISE CROZAT	MONSIEUR MILSECK MICHEL		48 RUE RENE GUIBERT	68700 CERAMY
44	AB 149	63 RUE AMBROISE CROZAT	MONSIEUR MAFFEY ANTOINE		10 RUE DES PRES CHEVRS	90000 BELFORT
44	AB 149	63 RUE AMBROISE CROZAT	MONSIEUR MOLTENS FRANCIS	LE BERNIS B	11 RUE DE BERNIS	06400 CANNES
44	AB 149	63 RUE AMBROISE CROZAT	MONSIEUR SOTTOLUX JEAN-MARIE		63 RUE AMBROISE CROZAT	90000 BELFORT
44	AB 149	63 RUE AMBROISE CROZAT	MONSIEUR LACORRE GERARD		170 CHEMIN DU MONT ROSSET	74700 SALLANCHES
44	AB 149	63 RUE AMBROISE CROZAT	MADAME LACORRE MARIE THERESE		CHAMP DE MARRIGAS	04420 LE BRUSQUET
44	AB 149	63 RUE AMBROISE CROZAT	MONSIEUR BAUDOUIN CYRIL		VAL DU SALBERT	90300 CRAVANCHÉ
44	AB 149	63 RUE AMBROISE CROZAT	MADAME RIZZO PATRICK		VAL DU SALBERT	90300 CRAVANCHÉ
44	AB 149	63 RUE AMBROISE CROZAT	MONSIEUR MILLEMAIT NOEL		63 RUE AMBROISE CROZAT	90000 BELFORT
45	AB 261	RUE DE VESOUL	MONSIEUR MOLTENS FRANCIS	LE BERNIS B	11 RUE DE BERNIS	06400 CANNES
45	AB 261	RUE DE VESOUL	MADAME MOLTENS ESTELLE		63 RUE AMBROISE CROZAT	90000 BELFORT
45	AB 281	RUE DE VESOUL	MADAME SILVETTE CHRISTAL		12 RUE DU ROUGE GAZON	90000 BELFORT
45	AB 281	RUE DE VESOUL	MADAME MOLTENS MELANIE	RESIDENCE SAINT LUC	24 RUE DE LA PREFECTURE	25000 BESANCON
46	AB 147	RUE DE VESOUL	COMITE D'ETABLISSEMENT DES USINES ALSTIOM			
46	AB 147	RUE DE VESOUL	ATLANTIQUE DE BELFORT	BP 6047	2 AVENUE DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE	90000 BELFORT
47	AB 146	RUE DE VESOUL	HOTEL DE VILLE			
47	AB 146	RUE DE VESOUL	HOTEL DE VILLE		PAGE D'ARMES	90000 BELFORT
48	AB 145	30 RUE DE VESOUL	MADAME COBATTIE MARIE ROSE		30 RUE DE VESOUL	90000 BELFORT
48	AB 145	30 RUE DE VESOUL	MONSIEUR VERNIER PATRICK		49 FAUBOURG DE MONTBELIARD	90000 BELFORT
48	AB 145	30 RUE DE VESOUL	MADAME VERNIER CHRISTINE		6 RUE ROGER SALENGRO	90000 BELFORT
48	AB 145	30 RUE DE VESOUL	MADAME VERNIER MARIE-HELENE		8 RUE ROGER SALENGRO	90000 BELFORT
49	AB 344	32 RUE DE VESOUL	MADAME JACQUOT MIREIL		7 B RUE DES FRERES JACQUOT	90350 EVETTE SALBERT
49	AB 344	32 RUE DE VESOUL	MONSIEUR PETIT FRANCOIS		7 B RUE DES FRERES JACQUOT	90350 EVETTE SALBERT
50	AB 143	34 RUE DE VESOUL	MONSIEUR PAUTOT CHRISTOPHE		14 C RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
50	AB 143	34 RUE DE VESOUL	MADAME STIBULEN SYLVIE		14 C RUE DE LA FRATERNITE	90000 BELFORT
51	AB 142	36 RUE DE VESOUL	MONSIEUR BITZ SEBASTIEN		36 RUE DE VESOUL	90000 BELFORT
51	AB 142	36 RUE DE VESOUL	MADAME DIENER DELPHINE		36 RUE DE VESOUL	90000 BELFORT
53	AB 423	80 RUE DE LA 1ERE ARMEE FRANCAISE	MADAME RENALTY MARITINE		38 RUE DE VESOUL	90000 BELFORT
53	AB 423	80 RUE DE LA 1ERE ARMEE FRANCAISE	MONSIEUR KOVARIK PASCAL		25 GRANDE RUE	90200 GROMAGNY
53	AB 423	80 RUE DE LA 1ERE ARMEE FRANCAISE	MONSIEUR KOVARIK PASCAL		25 GRANDE RUE	90200 GROMAGNY



Commune de BELFORT

RUE de VESOUL

PLUS D'ALIGNEMENT SUR CE TRONCON



## **Etat sommaire des dépenses prévisionnelles**

**1 au 9 rue de Vesoul**  
**43 rue Emile Zola – Valdoie**  
**4 au 12 rue de Valdoie**

Les dépenses prévisionnelles se montent à **180 000 €**.

Elles englobent :

- l'acquisition du foncier nécessaire à prendre sur les parcelles cadastrées AB 10, 13, 406, 407, 408, 409, 284 et 24 ainsi que les frais de géomètre pour un montant global d'environ 30 000 €,
- la démolition des clôtures existantes et la construction en limite d'alignement des nouvelles clôtures pour environ 150 000 €.

Commune de BELFORT

**RUE DE VESOUL**

Echelle 1/200

**PLAN RECTIFICATIF  
des ALIGNEMENTS**

Service de l'Urbanisme - Direction des Travaux Publics

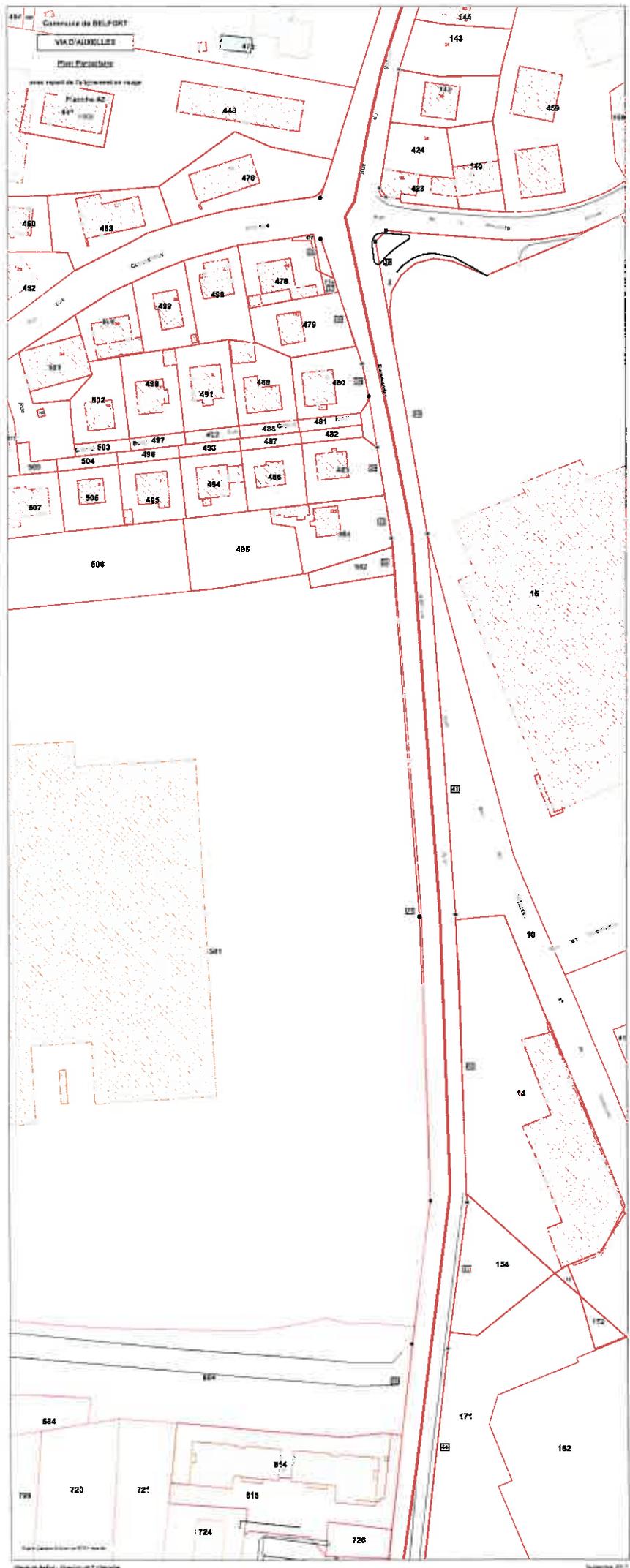


## **4 - Via d'Auxelles**

- Alignement en vigueur
- Plan parcellaire avec report de l'alignement en vigueur
- Liste des propriétaires
- Alignement proposé







N° PROPRIET	REF. CADAST.	PROPRIETARE	COMPLEMENT ADRESSE	ADRESSE	CODE POSTAL	ADRESSE TERRAIN
1	BZ 96	MADAME COLIN MARION		57 VIA D'AUXELLES	90000 BELFORT	57 VIA D'AUXELLES
1	BZ 96	MONSIEUR MOUSSAOU SYLVAIN		57 VIA D'AUXELLES	90000 BELFORT	57 VIA D'AUXELLES
2	BZ 95	MADAME DEMENGEL ANGELIQUE		59 VIA D'AUXELLES	90000 BELFORT	59 VIA D'AUXELLES
2	BZ 95	MONSIEUR NGUYEN-DAI-LAURENT		59 VIA D'AUXELLES	90000 BELFORT	59 VIA D'AUXELLES
3	BZ 93	SCI FIL	PAR MONSIEUR GUYOT JACQUES	61 VIA D'AUXELLES	90000 BELFORT	61 VIA D'AUXELLES
4	BZ 121		HOTEL DE VILLE	PLACE D'ARMES	90000 BELFORT	VIA D'AUXELLES
5	AB 704	MADAME SALVADOR MARTINE		67 VIA D'AUXELLES	90900 CRAVANCHE	67 VIA D'AUXELLES
5	AB 704	MONSIEUR SALVADOR JACQUES	LOTISSEMENT MONNIER	67 VIA D'AUXELLES	90900 CRAVANCHE	67 VIA D'AUXELLES
6	AB 754	MADAME WILLIG PATRICIA		69 VIA D'AUXELLES	90900 CRAVANCHE	CHAMPS DE LA CROIX
6	AB 754	MONSIEUR WILLIG JEAN-PAUL		69 VIA D'AUXELLES	90900 CRAVANCHE	CHAMPS DE LA CROIX
7	AB 754	MONSIEUR FIETIER LAURENT		71 VIA D'AUXELLES	90900 CRAVANCHE	CHAMPS DE LA CROIX
7	AB 753	MADAME VALLAT FRANCOISE		73 VIA D'AUXELLES	90900 CRAVANCHE	73 VIA D'AUXELLES
7	AB 753	MONSIEUR VALLAT BERNARD		73 VIA D'AUXELLES	90900 CRAVANCHE	73 VIA D'AUXELLES
8	AB 752	MADAME LECTURE ANNIE		75 VIA D'AUXELLES	90900 CRAVANCHE	75 VIA D'AUXELLES
8	AB 752	MONSIEUR LECTURE GILLES		75 VIA D'AUXELLES	90900 CRAVANCHE	75 VIA D'AUXELLES
9	AB 750	MONNIER IMMOBILIER		62 AVENUE DE VALLAURIS	06400 CANNES	CHAMPS DE LA CROIX
10	AB 751	MADAME DELATÉ JOCELYNE		77 VIA D'AUXELLES	90900 CRAVANCHE	77 VIA D'AUXELLES
10	AB 751	MONSIEUR DELATÉ RICHARD		77 VIA D'AUXELLES	90900 CRAVANCHE	77 VIA D'AUXELLES
11	AB 740	MADAME RIJER SYLVIANE		13 RUE DES CHAMPS DE LA CROIX	90900 CRAVANCHE	13 RUE DES CHAMPS DE LA CROIX
11	AB 740	MONSIEUR RIJER ANDRE		13 RUE DES CHAMPS DE LA CROIX	90900 CRAVANCHE	13 RUE DES CHAMPS DE LA CROIX
12	AB 748	MADAME SCHRAMM ANNIE		9 RUE DES CHAMPS DE LA CROIX	90900 CRAVANCHE	CHAMPS DE LA CROIX
13	AB 747	NEOLA		34 RUE DE LA COMBE AUX BICHES	23200 MONTBELIARD	CHAMPS DE LA CROIX
14	AB 745	MADAME NGO MARTINE		79 VIA D'AUXELLES	90900 CRAVANCHE	79 VIA D'AUXELLES
14	AB 745	MONSIEUR NGO VAN CAM		79 VIA D'AUXELLES	90900 CRAVANCHE	79 VIA D'AUXELLES
15	AB 744	MONSIEUR ROY CAMILLE	CHEZ MADAME BOULGER CHANTAL	136 RUE DU QUATORZE JUILLET	90000 BELFORT	CHAMPS DE LA CROIX
16	AB 743	MADAME HOSLY CHARLOTTE		9 RUE DE SERMAIZE	90000 BELFORT	CHAMPS DE LA CROIX
17	AB 742	MADAME COUDRET REGINE		81 VIA D'AUXELLES	90900 CRAVANCHE	81 VIA D'AUXELLES
17	AB 742	MONSIEUR COUDRET MICHEL		81 VIA D'AUXELLES	90900 CRAVANCHE	81 VIA D'AUXELLES
18	AB 741	MONSIEUR MATHIEU JACK		89 VIA D'AUXELLES	90900 CRAVANCHE	89 VIA D'AUXELLES
19	AB 740	MONSIEUR MATHIEU JACK		83 VIA D'AUXELLES	90900 CRAVANCHE	CHAMPS DE LA CROIX
20	AB 739	MONSIEUR GUYON LOUIS		12 RUE DE LILLE	90000 BELFORT	CHAMPS DE LA CROIX
21	AB 738	MADAME BERRANGER MARION		VIA D'AUXELLES	90900 CRAVANCHE	85 VIA D'AUXELLES
21	AB 738	MONSIEUR LOYE CLEMENT		18 FAUBOURG DE FRANCE	90000 BELFORT	85 VIA D'AUXELLES
22	AB 737	MONSIEUR LORANDI MIKAE		VIA D'AUXELLES	90900 CRAVANCHE	87 VIA D'AUXELLES
23	AB 736	MADAME MASTROIANNI MICHELINE		150 AVENUE JEAN JAURES	90900 CRAVANCHE	CHAMPS DE LA CROIX
23	AB 736	MONSIEUR MASTROIANNI MARCEL		150 AVENUE JEAN JAURES	90000 BELFORT	CHAMPS DE LA CROIX
24	AB 735	MADAME MASSON JULIE	PHILEAS FOGG	2 RUE JULES VERNES	90000 BELFORT	89 VIA D'AUXELLES
25	AB 730	TERRITOIRE HABITAT	PAR MONSIEUR MOUGIN	44 B RUE ANDRE PARANT	90000 BELFORT	45 RUE EDOUARD FROSSARD
26	AB 729	TERRITOIRE HABITAT	PAR MONSIEUR MOUGIN	44 B RUE ANDRE PARANT	90000 BELFORT	45 RUE EDOUARD FROSSARD
27	AB 727	MADAME VANSCELLE ISABELLE		93 VIA D'AUXELLES	90900 CRAVANCHE	93 VIA D'AUXELLES
27	AB 727	MONSIEUR VANSCELLE LAURENT		93 VIA D'AUXELLES	90900 CRAVANCHE	93 VIA D'AUXELLES
28	AB 726	MADAME VANSCELLE ISABELLE		93 VIA D'AUXELLES	90900 CRAVANCHE	SOUS LA VILLE
28	AB 726	MONSIEUR VANSCELLE LAURENT		93 VIA D'AUXELLES	90900 CRAVANCHE	SOUS LA VILLE
29	AB 813	VILLE DE CRAVANCHE	HOTEL DE VILLE	2 RUE PIERRE ET MARIE CURIE	90900 CRAVANCHE	57 B RUE PASTEUR
30	AB 804	TANDEM	TECHNOM 3	17 RUE SOPHIE GERMAIN	90000 BELFORT	SOUS LA VILLE
31	AB 581	TANDEM	TECHNOM 3	17 RUE SOPHIE GERMAIN	90000 BELFORT	SOUS LA VILLE
32	AB 582	TANDEM	TECHNOM 3	17 RUE SOPHIE GERMAIN	90000 BELFORT	SOUS LA VILLE
33	AB 484	MONSIEUR WOLAND ANDRE		125 VIA D'AUXELLES	90900 CRAVANCHE	125 VIA D'AUXELLES
34	AB 483	MADAME RIGET ODILE		1 RUE DES ACACIAS	90900 CRAVANCHE	1 RUE DES ACACIAS
34	AB 483	MONSIEUR RIGET PIERRE		1 RUE DES ACACIAS	90900 CRAVANCHE	1 RUE DES ACACIAS
35	AB 480	MONSIEUR GRABER MICHEL		7 RUE DU BOIS BOURGEOIS	25200 MONTBELIARD	2 RUE DES ACACIAS
36	AB 479	MADAME CHA JOELLE		127 VIA D'AUXELLES	90900 CRAVANCHE	127 VIA D'AUXELLES
37	AB 774	VILLE DE CRAVANCHE	HOTEL DE VILLE	2 RUE PIERRE ET MARIE CURIE	90900 CRAVANCHE	VILLAGE
38	AB 477	MADAME FRACHEBOIS ISABELLE		40 RUE DES COMMANDOS D'AFRIQUE	90900 CRAVANCHE	40 RUE DES COMMANDOS D'AFRIQUE
38	AB 477	MONSIEUR FRACHEBOIS CEDRIC		40 RUE DES COMMANDOS D'AFRIQUE	90900 CRAVANCHE	40 RUE DES COMMANDOS D'AFRIQUE
39	BY 2	ALSTOM - GE	MONSIEUR CAPLIEZ	3 RUE DES 3 CHENES	90000 BELFORT	3 RUE DES 3 CHENES
40	BY 15	TANDEM	TECHNOM 3	17 RUE SOPHIE GERMAIN	90000 BELFORT	1 RUE DE LA DECOUVERTE
41	BY 10		HOTEL DE VILLE	PLACE D'ARMES	90000 BELFORT	RUE DES 3 CHENES
42	BY 14	TANDEM	TECHNOM 3	17 RUE SOPHIE GERMAIN	90000 BELFORT	AVENUE DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE
43	BZ 154	TANDEM	TECHNOM 3	17 RUE SOPHIE GERMAIN	90000 BELFORT	RUE DE SOISSONS
44	BZ 171		HOTEL DE VILLE	PLACE D'ARMES	90000 BELFORT	RUE DE SOISSONS

Commune de Belfort  
Commune de Cravanche  
Via d'Auxelles  
Alignement

N° PROJET	RUE CADAST.	PROPRIETAIRE	COMPLEMENT ADRESSE	ADRESSE	CODE POSTAL	ADRESSE TERRAIN
45	BZ 145	COGEST INFO	PAR M. ALIMANT et Mme MIERVA	20 RUE DE SOISSONS	90000 BELFORT	RUE DE SOISSONS
46	BZ 120	LES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE		21 RUE DE SOISSONS	90000 BELFORT	29 RUE DE SOISSONS
46	BZ 120	MONSIEUR GAMBIA FRANCOIS		23 RUE DE SOISSONS	90000 BELFORT	29 RUE DE SOISSONS
46	BZ 120	MONSIEUR MAGUEDIU ANDRE		34 RUE DE LA COMBE AUX BOIS	25000 NOYON BELLAUD	29 RUE DE SOISSONS
46	BZ 120	NEOLA		12 B RUE MICHEL	90000 BELFORT	29 RUE DE SOISSONS
47	BZ 139	50 ZENITH	HOTEL DE VILLE	17 PLACE D'ANDES	90000 BELFORT	RUE DE SOISSONS
48	BZ 138	MADAME VIA LOUZAK MARIA		27 RUE DE SOISSONS	90000 BELFORT	127 RUE DE SOISSONS
48	BZ 138	MONSIEUR VIA LESUS		27 RUE DE SOISSONS	90000 BELFORT	127 RUE DE SOISSONS
49	BZ 117	MADAME BERBE VIRGINIE		23 RUE DE SOISSONS	90000 BELFORT	44 VIA D'ALVEVELLES
49	BZ 117	MADAME GAUCHET FRANCOISE		23 RUE DE SOISSONS	90000 BELFORT	44 VIA D'ALVEVELLES
49	BZ 117	MONSIEUR CHEZ THOMAS		23 RUE DE SOISSONS	90000 BELFORT	44 VIA D'ALVEVELLES
49	BZ 117	MONSIEUR BERRE JEAN-MICHEL		23 RUE DE SOISSONS	90000 BELFORT	44 VIA D'ALVEVELLES
49	BZ 117	MONSIEUR LEBVEY ALAIN		24 RUE DE SOISSONS	90000 BELFORT	44 VIA D'ALVEVELLES
49	BZ 117	MONSIEUR VINCI JEAN		24 RUE DE SOISSONS	90000 BELFORT	44 VIA D'ALVEVELLES
49	BZ 117	REGINA INVEST		148 RUE DE SOISSONS	90000 BELFORT	44 VIA D'ALVEVELLES
50	BZ 116	MADAME KOZMI NICOLE		148 RUE DE SOISSONS	90000 ANDELVAIS	23 RUE DE SOISSONS
50	BZ 116	MONSIEUR FAND JEAN-CLAUDE		28 JARDIN DE L'ESPER	90000 BELFORT	4 RUE ANDBE MALBAUX
50	BZ 114	MADAME BOUDRY SANDA		4 RUE ANDBE MALBAUX	90000 BELFORT	4 RUE ANDBE MALBAUX
51	BZ 114	MONSIEUR BOUYER ANTOINETTE		4 RUE ANDBE MALBAUX	90000 BELFORT	4 RUE ANDBE MALBAUX
51	BZ 114	MADAME DOLIVEYER ANTOINETTE		5 RUE ANDBE MALBAUX	90000 BELFORT	5 RUE ANDBE MALBAUX
52	BZ 113	MONSIEUR DOLIVEYER JEAN MICHEL		42 VIA D'ALVEVELLES	90000 BELFORT	42 VIA D'ALVEVELLES
53	BZ 110	MONSIEUR ESCOFFIER JEANNE		42 VIA D'ALVEVELLES	90000 BELFORT	42 VIA D'ALVEVELLES
53	BZ 110	MONSIEUR ESCOFFIER JEANNE		42 VIA D'ALVEVELLES	90000 BELFORT	42 VIA D'ALVEVELLES
54	BZ 108	MADAME KARNOU SARINA		40 VIA D'ALVEVELLES	90000 BELFORT	40 VIA D'ALVEVELLES
54	BZ 108	MADAME KARNOU SARINA		38 VIA D'ALVEVELLES	90000 BELFORT	38 VIA D'ALVEVELLES
54	BZ 107	MONSIEUR BERCAUD GERVAIS		38 VIA D'ALVEVELLES	90000 BELFORT	38 VIA D'ALVEVELLES
54	BZ 107	MADAME CRETEY RACHEL		36 VIA D'ALVEVELLES	90000 BELFORT	36 VIA D'ALVEVELLES
54	BZ 106	MONSIEUR DORZEAU PIERRE-VINCE		36 VIA D'ALVEVELLES	90000 BELFORT	36 VIA D'ALVEVELLES
54	BZ 106	MADAME ALAIN MARION		VIA D'ALVEVELLES	90000 BELFORT	VIA D'ALVEVELLES
54	BZ 106	MONSIEUR ALAIN SYLVAIN		15 RUE DE DALUIS	90000 BELFORT	15 RUE DE DALUIS
54	BZ 105	MADAME BERTHANO CHRISTELLE		32 VIA D'ALVEVELLES	67100 STRASSBOURG	32 VIA D'ALVEVELLES
54	BZ 105	MADAME BERTHANO DENISE		9 CHEMIN DES ROSCOULTS	90000 BELFORT	32 VIA D'ALVEVELLES
54	BZ 105	MONSIEUR BERTHANO ELISABETH		9 CHEMIN DES ROSCOULTS	90000 BELFORT	32 VIA D'ALVEVELLES
54	BZ 105	MONSIEUR BERTHANO DANIEL		3 CHEMIN DES ROSCOULTS	90000 BELFORT	32 VIA D'ALVEVELLES
54	BZ 105	MONSIEUR BERTHANO JEAN MICHEL		13 RUE BASSE DU CONVOI	70900 CHAMPAGNEY	32 VIA D'ALVEVELLES
54	BZ 97	MONSIEUR BALIERO MARYSEL		7 RUE DE L'ABBE PIERRE	54560 AUDOUX-LE-NOYAN	28 VIA D'ALVEVELLES
54	BZ 97	MONSIEUR BALIERO VINCENT		28 VIA D'ALVEVELLES	90000 BELFORT	28 VIA D'ALVEVELLES
54	BZ 97	MONSIEUR EDD GREGORY		28 VIA D'ALVEVELLES	90000 BELFORT	28 VIA D'ALVEVELLES
54	BZ 97	MONSIEUR GERMAIN LUCIEN		28 VIA D'ALVEVELLES	90000 BELFORT	28 VIA D'ALVEVELLES
54	BZ 97	MADAME BIERLAT CATHERINE		30 VIA D'ALVEVELLES	90000 BELFORT	30 VIA D'ALVEVELLES
54	BZ 97	MADAME ONIVELLANO SEVERINE		30 VIA D'ALVEVELLES	90000 BELFORT	30 VIA D'ALVEVELLES
54	BZ 97	MADAME GERVAIVE ROSE		4 RUE DE L'ADRIENNAU	90000 BELFORT	24 VIA D'ALVEVELLES
54	BZ 97	MADAME GRENLOU DELPHINE		1 RUE DES JONGUEULLES	90000 BELFORT	30 VIA D'ALVEVELLES
54	BZ 97	MADAME PIOT EMANUELE		4 RUE DE HAUGELVAU	90000 BELFORT	30 VIA D'ALVEVELLES
54	BZ 97	MONSIEUR BLONDELLY ALMELEN		30 VIA D'ALVEVELLES	90000 BELFORT	30 VIA D'ALVEVELLES
54	BZ 97	MONSIEUR LICATELLI JEROME		15 RUE ROZEPHINE	90000 BELFORT	30 VIA D'ALVEVELLES
54	BZ 97	MONSIEUR MABINGEN OLIVIER		6 RUE SALVAADOR ALLENDE	90000 BELFORT	30 VIA D'ALVEVELLES
54	BZ 97	MONSIEUR MAQU PHILIPPE		28 VIA D'ALVEVELLES	90000 BELFORT	28 VIA D'ALVEVELLES
54	BZ 97	MONSIEUR PERIN ANDRE		12 RUE DES MERSANGES	13000 BELVAL-CHAMMONT	28 VIA D'ALVEVELLES
54	BZ 97	MONSIEUR PERIN MARC		28 VIA DU KONOT	90000 BELFORT	28 VIA D'ALVEVELLES
54	BZ 97	MES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE	PAR MADAME BRACELOT FRANCOISE	28 VIA DU KONOT	90000 BELFORT	28 VIA D'ALVEVELLES
60	BZ 142	MADAME PARAK JANA		28 VIA D'ALVEVELLES	90000 BELFORT	28 VIA D'ALVEVELLES
60	BZ 142	MONSIEUR PARAK CASER		28 VIA D'ALVEVELLES	90000 BELFORT	28 VIA D'ALVEVELLES





Commune de BELFORT

VIA D'AUDELLES

Planche A2

PLANS D'ALIGNEMENT SUR CE TRACON

## **5 - Documents annexes**

- **Arrêté n°171524 du 12 septembre 2017**
- **Publications du 21 et 22 septembre 2017**
- **Courrier type adressé aux riverains**

DEPARTEMENT
Territoire de Belfort
CANTON
COMMUNE
Ville de Belfort

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E

N°

Liberté - Égalité - Fraternité

171524

## ARRÊTÉ DU MAIRE

CW/JMH

Code matière : 2-2

**OBJET** : Enquête publique relative à la modification du plan d'alignement de la rue de Vesoul et à l'abrogation du plan d'alignement de la Via d'Auxelles - Commune de BELFORT.

Nous, Maire de la Ville de BELFORT,

V U

- Les articles L 141-3 et R 141-4 et suivants du code de la voirie routière,
- Les articles L 134-1, L 134-2 et R 134-3 à R 134-30 du code des relations entre le public et l'administration,
- Les articles L 318-3 et R 318-7 et suivants du code de l'urbanisme,
- Les pièces du dossier soumis à l'enquête,

### ARRETONS

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**.- Il sera procédé à une enquête publique relative à la modification du plan d'alignement de la rue de Vesoul et à l'abrogation du plan d'alignement de la Via d'Auxelles pour une durée de 15 jours, du 9 octobre à 9h00 au 23 octobre 2017 inclus à 17h30.

**ARTICLE 2.**- M<sup>me</sup> Rolande PATOIS est désignée en qualité de commissaire-enquêteur.

**ARTICLE 3.**- Les pièces du projet, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, seront déposés pendant toute la durée de l'enquête soit 15 jours consécutifs :

DEPARTEMENT
Territoire de Belfort
CANTON
COMMUNE
Ville de Belfort

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Liberté - Égalité - Fraternité

N°  
171524

## ARRÊTÉ DU MAIRE

- à la Mairie de BELFORT – Direction de l’Urbanisme – aux jours et heures habituels d’ouverture de la direction de l’Urbanisme (les lundis après-midi de 13h30 à 17h30, les mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 hors jours fériés), rue de l’Ancien théâtre.
- à la mairie de CRAVANCHE – aux jours et heures habituels d’ouverture de la Mairie (les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le mardi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 hors jours fériés), 2 rue Pierre et Marie Curie.

Le dossier pourra être également consulté sur le site internet <http://belfort-officiel.com/enquetespubliques>.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur un des deux registres d’enquête ou les adresser par écrit :

- soit au siège de l’enquête : Mairie de Belfort – A l’attention de M<sup>me</sup> Rolande PATOIS, commissaire enquêteur - Direction de l’Urbanisme – Place d’Armes – 90 020 BELFORT CEDEX

- soit par voie électronique à l’attention du commissaire enquêteur – à l’adresse suivante : [enquete-alignement4@mairie-belfort.fr](mailto:enquete-alignement4@mairie-belfort.fr)

Les éventuelles demandes d’informations pourront également être adressées à M. Le Maire - Direction de l’Urbanisme – Place d’Armes – 90 020 BELFORT CEDEX. De plus, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d’enquête publique à cette même adresse.

### ARTICLE 4.- Le Commissaire-Enquêteur recevra le public :

- le lundi 9 octobre 2017, de 9h00 à 11h00, en mairie de Belfort, place d’Armes,
- le samedi 14 octobre 2017, de 8h30 à 10h30, en mairie de Belfort, place d’Armes,
- le lundi 23 octobre 2017, de 15h30 à 17h30, en mairie de Cravanche, rue Curie.

ARTICLE 5.- A l’expiration du délai d’enquête prévu à l’article 1<sup>er</sup>, le registre sera clos et signé par le Commissaire-Enquêteur. Il examinera les observations consignées ou annexées au registre d’enquête et disposera d’un délai d’un mois à compter de la fin de l’enquête pour transmettre au Maire de BELFORT le dossier accompagné de son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées et avis.

ARTICLE 6.- Le rapport du Commissaire-Enquêteur sera tenu à la disposition du public à la Mairie de Belfort aux jours et heures habituels d’ouverture de la Direction de l’Urbanisme et sur le site internet de la commune pendant un an à compter de la fin de l’enquête.

DEPARTEMENT
Territoire de Belfort
CANTON
COMMUNE
Ville de Belfort

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Liberté - Égalité - Fraternité

N°

171524

## ARRÊTÉ DU MAIRE

**ARTICLE 7.-** Au vu de l'enquête prescrite, le Conseil Municipal devra statuer définitivement sur le projet présenté. Si, dans sa délibération, le Conseil Municipal était amené à passer outre les observations présentées et les conclusions de Monsieur le Commissaire-Enquêteur, sa décision devrait être motivée.

**ARTICLE 8.-** Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département (Est Républicain et La Terre de chez Nous). Un exemplaire de ces journaux sera annexé au dossier soumis à l'enquête.

Le présent arrêté fera l'objet d'un avertissement collectif donné par voie d'affichage aux lieux habituels et sur le site du projet quinze jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Il sera justifié de l'accomplissement de cette formalité par un certificat du Maire qui sera versé au dossier.

**ARTICLE 9.-** Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

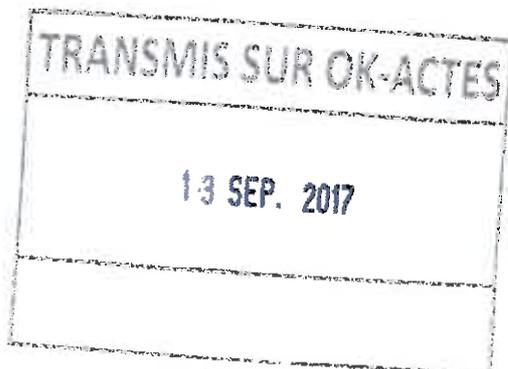
- Monsieur le Préfet du Département du Territoire de Belfort,
- Monsieur le commissaire enquêteur.

En Mairie, le 13 SEP. 2017

Pour le Maire  
L'adjoint délégué,



Jean-Marie HERZOG



Contact : tél. 03 89 69 00 32 mail : [lerlegales@estrepublicain.fr](mailto:lerlegales@estrepublicain.fr)

ANNONCES LÉGALES ET OFFICIELLES

Les journaux « L'Est Républicain et Vosges Matin » sont officiellement habilités à publier les annonces légales et judiciaires pour les départements de Meurthe-et-Moselle, des Vosges, de Meuse, de Doubs, de Haute-Saône et du Territoire de Belfort.

Selon l'arrêté du 23 décembre 2016 relatif au tarif des avis et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales sur le Jour de la Région de référence définie en articles 4 et 5 de la loi n° 2016-1033 du 17 août 2016, le tarif applicable est de 2,01€ HT pour l'année 2017.

ARRÊTÉS

Canton de Belfort

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification du plan d'alignement de la rue de Vesoul  
Abrogation du plan d'alignement de la Via d'Assaillevé

M. le Maire de Belfort, par arrêté n° 171336 du 13 septembre 2017, a décidé de soumettre à enquête publique, du 9 octobre à 9 h 30 au 23 octobre 2017 à 17 h 30, le projet de modification de plan d'alignement de la rue de Vesoul et d'abrogation du plan d'alignement de la Via d'Assaillevé.

Présenté sous le titre de l'enquête, les plans de détail, ainsi qu'un règlement avant dépôt sont tenus à la disposition de l'enquête, dès 10 heures consécutives à la mairie de Belfort, Direction de l'urbanisme, aux heures indiquées ci-dessous : du 9 octobre 2017 de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, les mardis, jeudis et vendredis, de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, les mercredis, jeudis et vendredis, de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, les samedis, de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, les dimanches, de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, hors jours fériés, jours de congé et jours de fermeture d'urgence de la mairie de Belfort, Direction de l'urbanisme, aux heures indiquées ci-dessus.

Le dossier ainsi que l'ensemble des documents sont à la disposition sur le site Internet <http://belfort.cedex.fr/urbanisme>

Chaque projet soumis conformément au décret et précédé d'un récapitulatif des observations et de leur réponse, ou le contraire par écrit, est à adresser au service de l'urbanisme de la mairie de Belfort, 17 rue de Vesoul, 54100 Belfort, avant le 23 octobre 2017, de 9 h 30 à 17 h 30, en mains propres ou par voie électronique à l'adresse de l'urbanisme indiquée ci-dessus.

Le service de l'urbanisme de la mairie de Belfort, 17 rue de Vesoul, 54100 Belfort, est ouvert du lundi au vendredi de 9 h 30 à 17 h 30, les samedis de 9 h 30 à 17 h 30, les dimanches de 9 h 30 à 17 h 30, hors jours fériés, jours de congé et jours de fermeture d'urgence de la mairie de Belfort.

De plus, toute personne peut, sur demande et à ses frais, obtenir copie de l'ensemble des documents de l'enquête à cette adresse.

LES TRIBUNAUX

Tribunal de Commerce

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BELFORT

Jugement rendu à l'audience du 12 septembre 2017

Compagnie en liquidation judiciaire de  
GLOBAL SAT SYSTEMS SASL : 5421 Belfort 504 110 127 - Zeynab de  
Mehrez, à rue Jean-Claude, 54200 Belfort.  
Liquidateur : M. Hubert MARCHEL, Rue des Vieilles, Immeuble Richier,  
54000 Belfort

Annances légales TRANSMETTEZ VOS FICHIERS AU FORMAT WORD [lerlegales@estrepublicain.fr](mailto:lerlegales@estrepublicain.fr)

Vos petites annonces gratuites et efficaces sur internet kaz

SOYEZ INFORMÉ GRATUITEMENT PAR MAIL DE CHAQUE NOUVEL AVIS DE MARCHÉ francemarchés.com TOUS LES JOURS, TOUS LES MARCHÉS

NOUVEAU 14-18 la guerre entre Champagne et Verdun Les affrontements et la vie sur le front de l'Argonne... Argonne, zone de guerre 1914-1918 LES Outils militaires SEULEMENT 7€90 Le livre

BON DE COMMANDE à retourner accompagné de votre règlement à : L'EST REPUBLICAIN/VOSGES MATIN Les Boutiques 17 rue de Vesoul - 54100 BELFORT CEDEX. J'Argonne, zone de guerre Nombre TOTAL d'exemplaires [...] x 7,90€ = € Frais de port + 2€ (par ouvrage) TOTAL de mes commandes





« NOM PROPRIETAIRE »  
« COMPLEMENT »  
« ADRESSE PROPRIETAIRE »  
« CODE POSTAL »

Belfort  
référence  
affaire suivie par  
téléphone  
courriel

Le 20 septembre 2017  
CW/MV - 118/2017 - AN  
Christelle WACHENHEIM  
03 84 54 24 73  
cwachenheim@mairie-belfort.fr

**Objet** Révision des alignements.

« CIVILITE »,

D'après les renseignements obtenus auprès du centre des Impôts Fonciers de Belfort, vous êtes propriétaire d'un bien concerné par le plan d'alignement de la rue de Vesoul ou de la Via d'Auxelles à Belfort.

Aussi, je vous informe que la Commune de Belfort a décidé de réviser son plan général d'alignement.

Par conséquent, une enquête publique sera ouverte du 9 octobre 2017 au 23 octobre 2017, dans les conditions résumées dans l'avis d'enquête publique joint.

Pendant toute la durée de celle-ci, vous pourrez consulter le dossier d'enquête :

- soit à la mairie de BELFORT, direction de l'Urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture (les lundis après-midi de 13h30 à 17h30, les mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 hors jours fériés), rue de l'Ancien théâtre,
- soit à la mairie de CRAVANCHE, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le mardi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 hors jours fériés), 2 rue Pierre et Marie Curie.
- soit sur le site internet à l'adresse : <http://belfort-officiel.com/enquetespubliques>.

Vous pourrez également, pendant cette même période, consigner par écrit vos éventuelles observations :

- soit sur l'un des deux registres d'enquête,
- soit par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Belfort – A l'attention du commissaire enquêteur - Direction de l'Urbanisme – Place d'Armes – 90020 BELFORT CEDEX
- soit par voie électronique à l'attention du commissaire enquêteur -- à l'adresse suivante : [enquete-alignement4@mairie-belfort.fr](mailto:enquete-alignement4@mairie-belfort.fr)

**Madame Wachenheim (Direction de l'Urbanisme) se tient à votre disposition à l'annexe de la mairie de BELFORT, rue de l'Ancien Théâtre ou au 03 84 54 24 73 pour tout renseignement complémentaire.**

**Restant à votre disposition, veuillez agréer, « CIVILITE », l'expression de mes salutations distinguées.**

**Jean-Marie HERZOG  
Adjoint au Maire**

**PJ : Avis d'enquête publique.**

Commune de BELFORT

---

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

---

## MODIFICATION DU PLAN D'ALIGNEMENT DE LA RUE DE VESOUL ABROGATION DU PLAN D'ALIGNEMENT DE LA VIA D'AUXELLES

Monsieur le Maire de Belfort,

Par arrêté n° 171524 du 13/09/2017, a décidé de soumettre à enquête publique, **du 9 octobre à 9h00 au 23 octobre 2017 à 17h30**, le projet de modification du plan d'alignement de la rue de Vesoul et d'abrogation du plan d'alignement de la Via d'Auxelles.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre, seront déposés pendant toute la durée de l'enquête soit 15 jours consécutifs :

- à la Mairie de BELFORT – Direction de l'Urbanisme – aux jours et heures habituels d'ouverture de la direction de l'Urbanisme (les lundis après-midi de 13h30 à 17h30, les mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 hors jours fériés), rue de l'Ancien théâtre.
- à la mairie de CRAVANCHE – aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie (les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le mardi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 hors jours fériés), 2 rue Pierre et Marie Curie.

Le dossier pourra être également consulté sur le site internet <http://belfort-officiel.com/enquetespubliques>.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur un des deux registres ou les adresser par écrit:

- Soit au siège de l'enquête : Mairie de Belfort - A l'attention de Mme PATOIS, Commissaire Enquêteur – Direction de l'Urbanisme - Place d'Armes - 90020 Belfort Cedex,
- Soit par voie électronique à l'attention du Commissaire Enquêteur – à l'adresse suivante : [enquete-alignement4@mairie-belfort.fr](mailto:enquete-alignement4@mairie-belfort.fr)

Le Commissaire Enquêteur recevra le public :

- le lundi 9 octobre 2017, de 9h00 à 11h00, en mairie de Belfort, place d'Armes,
- le samedi 14 octobre 2017, de 8h30 à 10h30, en mairie de Belfort, place d'Armes,
- le lundi 23 octobre 2017, de 15h30 à 17h30, en mairie de Cravanche, rue Curie.

De plus, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier à cette même adresse.

---

République Française

Commune de BELFORT (90000)

**ENQUETE PUBLIQUE**

**Modification du plan d'alignement de la rue de Vesoul**

**Abrogation du plan d'alignement de la via d'Auxelles**

Consultation publique du 9 au 23 Octobre 2017



Modification du plan d'alignement de la rue de Vesoul-Abrogation du plan d'alignement de la via

d'Auxelles

## SOMMAIRE

1ERE PARTIE – RAPPORT DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR .....	4
1. PREAMBULE .....	4
1.1. L'enquête publique .....	4
1.2. Le cadre juridique de l'enquête publique.....	4
2. OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE .....	6
2.1. Présentation générale .....	6
2.2. La modification du plan d'alignement de la rue de Vesoul .....	6
2.3. L'abrogation du plan d'alignement de la via d'Auxelles .....	9
3. COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUETE .....	11
3.1. Les Pièces administratives .....	11
3.2. La notice explicative .....	11
3.3. Les plans .....	11
3.4. Les pièces relatives à la publicité .....	11
3.5. Le registre .....	12
4. DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE .....	12
4.1. Désignation du commissaire-enquêteur .....	12
4.2. Modalités de l'enquête publique .....	12
4.2.1. Contact avec la municipalité .....	12
4.2.2. Arrêté du maire .....	12
4.2.3. Dates et durée de l'enquête publique .....	13
4.2.4. Réception du public par le commissaire-enquêteur .....	13
4.2.5. Visite des lieux .....	14
4.3. Mesures de publicité. ....	14
4.3.1. Annonces légales .....	14
4.3.2. Affichage réglementaire .....	14

Modification du plan d'alignement de la rue de Vesoul-Abrogation du plan d'alignement de la via

4.3.3. Autres moyens d'information du public .....	14
4.3.4. Réunion publique .....	15
4.4. Formalités de clôture.....	15
4.5. Synthèse partielle .....	15
5. LES OBSERVATIONS .....	16
5.1. Observations recueillies sur le registre électronique .....	16
5.2. Observations recueillies sur le registre papier .....	18
2EME PARTIE – CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR .....	18
6.1. Rappels sur l'objet et le déroulement de l'enquête publique .....	18
6.2. Synthèse de l'avis global du public .....	19
6.3. Conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur .....	19
Annexe 1 – Insertions presse.....	22

## 1<sup>ère</sup> partie –RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

### 1. PREAMBULE

Le présent rapport retrace le travail du commissaire enquêteur chargé de procéder à l'enquête publique relative au projet de modification du plan d'alignement de la rue de Vesoul et d'abrogation du plan d'alignement de la via d'Auxelles à Belfort.

#### 1.1. L'enquête publique

Il existe 2 types d'enquête, celles relevant du code de l'expropriation (d'une durée de 15 jours minimum) et celles relevant du code de l'environnement (d'une durée de 30 jours minimum).

Dirigée par un commissaire enquêteur, l'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public, de recueillir ses appréciations, suggestions ou contre-propositions et de garantir la prise en compte des intérêts des tiers. Elle permet également de déterminer si le projet est d'intérêt ou d'utilité publique.

#### 1.2. Le cadre juridique de l'enquête publique

La présente enquête relève des dispositions des articles L 141-3 et R 141-4 et suivants du code de la voirie routière.

*Article L.141-3 du code de la voirie routière :*

*Le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal. Ce dernier est également compétent pour l'établissement des plans d'alignement et de nivellement, l'ouverture, le redressement et l'élargissement des voies.*

*Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.*

*A défaut d'enquête relevant d'une autre réglementation et ayant porté sur ce classement ou déclassement, l'enquête rendue nécessaire en vertu du deuxième alinéa est ouverte par l'autorité exécutive de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale, propriétaire de la voie, et organisée conformément aux dispositions du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.*

*L'enquête prévue à l'article L. 318-3 du code de l'urbanisme tient lieu de l'enquête prévue à l'alinéa précédent. Il en va de même de l'enquête d'utilité publique lorsque l'opération comporte une expropriation.*

*Article R 141-4 du code de la voirie routière :*

*L'enquête publique prévue au deuxième alinéa de l'article L. 141-3 s'effectue dans les conditions fixées par la présente sous-section.*

*Un arrêté du maire désigne un commissaire enquêteur et précise l'objet de l'enquête, la date à laquelle celle-ci sera ouverte et les heures et le lieu où le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations.*

*La durée de l'enquête est fixée à quinze jours.*

*Article R141-5 du code de la voirie routière :*

*Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, l'arrêté du maire est publié par voie d'affiche et éventuellement par tout autre procédé.*

*Article R141-6 du code de la voirie routière :*

*Le dossier d'enquête comprend :*

- a) Une notice explicative ;*
- b) Un plan de situation ;*
- c) S'il y a lieu, une appréciation sommaire par nature de dépense à effectuer*
- d) L'étude d'impact, lorsqu'elle est prévue par la réglementation en vigueur.*

*Lorsque le projet mis à l'enquête est relatif à la délimitation ou à l'alignement des voies communales, il comprend en outre :*

- a) Un plan parcellaire comportant l'indication d'une part des limites existantes de la voie communale, des parcelles riveraines et des bâtiments existants, d'autre part des limites projetées de la voie communale ;*
- b) La liste des propriétaires des parcelles comprises, en tout ou partie, dans l'emprise du projet ;*
- c) Eventuellement, un projet de plan de nivellement.*

*Article R141-7 du code de la voirie routière :*

*Une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics.*

*Lorsque leur domicile est inconnu la notification est faite, le cas échéant, aux locataires et preneurs à bail rural.*

## **2. OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

### **2.1. Présentation générale**

Afin de déterminer la limite entre le domaine public et les propriétés riveraines la commune de Belfort a instauré des plans d'alignement destinés à préserver les possibilités d'évolution de la voirie (élargissement ou rétrécissement) et à la protéger de tout empiétement par les riverains.

Ces plans, qui ont une portée juridique importante, doivent être en cohérence avec les opérations d'aménagement envisagées. Or, certains peuvent aujourd'hui s'avérer obsolètes ou ne répondant plus aux besoins actuels.

Ce sont ces raisons qui ont conduit la ville de Belfort à engager une procédure en vue de la modification du plan d'alignement de la rue de Vesoul et l'abrogation du plan d'alignement de la via d'Auxelles.

Les deux voies concernées sont en limite avec la commune de Cravanche, commune de la première couronne belfortaine.

### **2.2. La modification du plan d'alignement de la rue de Vesoul**

Le plan d'alignement actuellement en vigueur a été approuvé par le conseil municipal de Belfort le 9 Avril 1932 et modifié le 19 Mars 1960.

A l'origine, la limite entre les communes de Belfort et de Cravanche était située un peu plus à l'ouest que celle qui prévaut aujourd'hui. Aussi la commune de Belfort était-elle fondée à instaurer un plan d'alignement frappant la rue de Vesoul dont la totalité (voirie et trottoirs) appartenait à son territoire.

Depuis, la limite communale s'est déplacée pour apparaître en axe de voirie et la commune de Cravanche n'a pas repris l'alignement existant dans ses servitudes d'utilité publiques.

Le plan d'alignement de la rue de Vesoul prévoyait un élargissement de ladite rue afin de la porter à 12 mètres de large entre la rue de la 1<sup>ère</sup> Armée Française et la rue Sonntag, et à 10 mètres entre la rue Sonntag et la limite de la commune de Valdoie.



*Extrait du plan d'alignement en vigueur – 80 rue de la Première Armée Française*

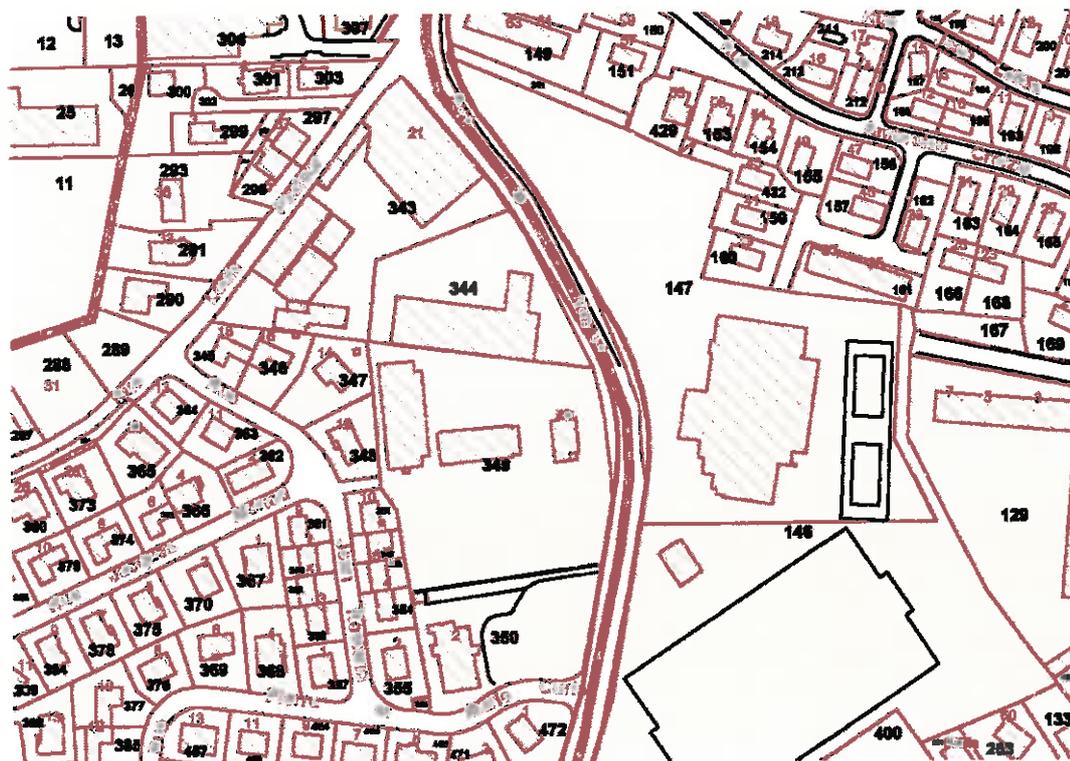
Ce plan a été réalisé pour le tronçon compris entre la rue de la 1<sup>ère</sup> Armée Française et la rue Sonntag. Seuls la parcelle supportant le centre Benoît Frachon appartenant à la ville de Belfort (AB 146), la parcelle à hauteur du numéro 80 (AB 423), et quelques petits tronçons situés sur la commune de Cravanche n'ont pas fait l'objet de l'alignement prévu.

La commune se propose d'abandonner l'alignement sur ces quelques secteurs pour les raisons suivantes :

- le carrefour des rues de la 1<sup>ère</sup> Armée Française et de la rue de Vesoul fonctionne parfaitement et ne pose aucun problème de sécurité, quant bien même l'acquisition de l'angle de l'immeuble situé au niveau du numéro 80 de ladite rue n'a pas été réalisée,

Modification du plan d'alignement de la rue de Vesoul-Abrogation du plan d'alignement de la via

- la commune prévoit d'inscrire un emplacement réservé au PLU pour permettre la reconfiguration de la voirie au niveau de la parcelle AB 146 supportant le centre Benoît Frachon.



*Extrait du plan d'alignement en vigueur*

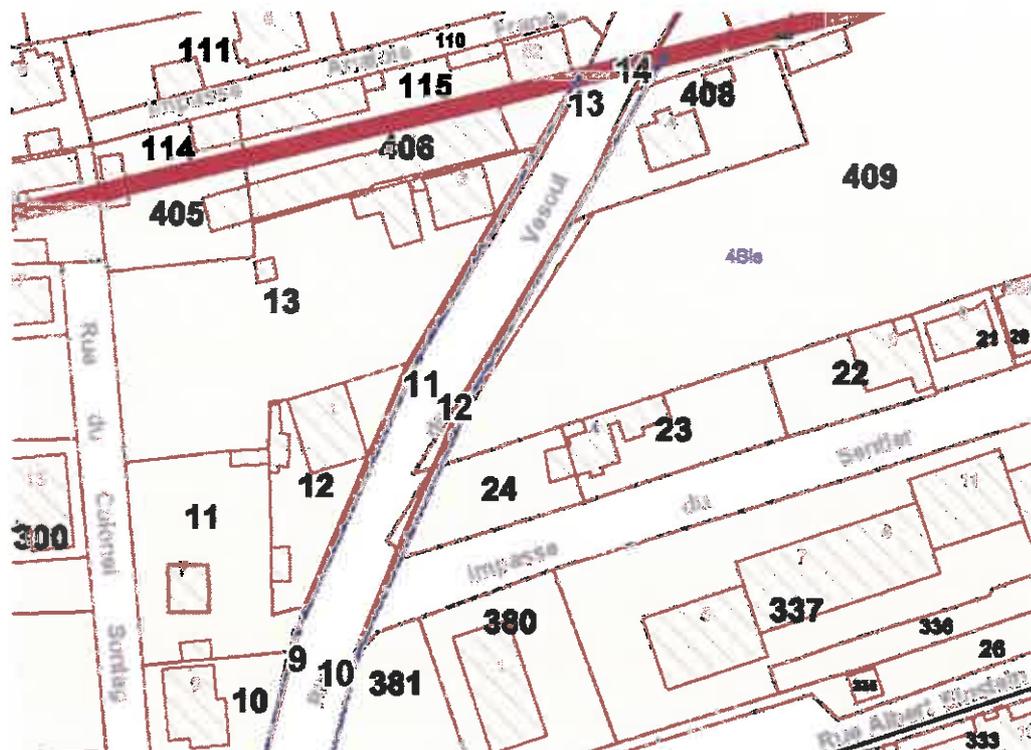
A contrario, la commune souhaite proroger l'alignement entre la rue Sonntag et la limite communale de Valdoie qui n'a, à ce jour, pas été mis en œuvre, et modifier légèrement le tracé initial.

Le maintien du plan d'alignement sur le tronçon rue Sonntag- limite Valdoie a pour objectif de sécuriser le cheminement des piétons le long de la rue de Vesoul, la voirie ne disposant pas de trottoirs côté impair et étant dotée d'un trottoir insuffisamment large côté pair.

Son décalage, d'un mètre environ, en direction du côté pair, permettrait de faciliter la circulation autour des immeubles sis 1 et 3 rue de Vesoul (parcelles AB 12 et 13), et impacterait peu les parcelles sises côté pair, lesquelles ne sont pas construites en limite de voirie (parcelles AB 24, 284 et 409).

Modification du plan d'alignement de la rue de Vesoul-Abrogation du plan d'alignement de la via

## Projet de modification de l'alignement



(Alignement actuel en rouge et alignement projeté en bleu sur le plan)

Le montant des dépenses prévisionnelles liées à la mise en œuvre du plan d'alignement est estimé à 180 000 €. Il intègre l'acquisition du foncier à prendre sur les parcelles B 10, 13, 406, 407, 408, 409, 283 et 24 et les frais de géomètre (30 000 €) ainsi que la démolition et la reconstruction des clôtures existantes (150 000 €).

### 2.3. L'abrogation du plan d'alignement de la via d'Auxelles

Le plan d'alignement de la via d'Auxelles a été adopté par le conseil municipal de Belfort le 19 Mars 1960. Le tronçon concerné va de la via du Mont, auparavant Via des Morts, à la rue de la 1<sup>ère</sup> Armée Française. La via d'Auxelles était à l'origine la voie de desserte intérieure du lotissement dit « du foyer ». La commune prévoyait de porter la largeur de la via d'Auxelles de 6 à 12 mètres et d'élargir son extrémité pour favoriser son raccordement sur la rue de la 1<sup>ère</sup> armée Française.



*Extrait du plan d'alignement en vigueur*

L'alignement prévu n'a été que partiellement réalisé et la via d'Auxelles est désormais beaucoup moins fréquentée en raison de la création de l'avenue des Sciences et de l'Industrie.

Sur une partie de son tracé, en limite avec la commune de Cravanche, elle n'assure plus qu'une desserte de quartier de type résidentiel.

Considérant que l'alignement voté en 1960 ne correspond plus à l'utilisation actuelle de la rue, la commune souhaite l'abroger.

### **3. COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUÊTE**

Le dossier mis à disposition du public était composé des pièces suivantes :

#### **3.1. Les Pièces administratives**

Elles comprenaient :

- L'arrêté N°17-1524 du 13 Septembre 2017 prescrivant l'enquête publique
- Les délibérations du Conseil Municipal instaurant les plans d'alignement en vigueur,
- Le courrier type accompagné de l'avis d'enquête adressé à tous les riverains du projet par la commune,
- La liste des propriétaires concernés.
- S'agissant de la rue de Vesoul, un état sommaire des dépenses prévisionnelles.

#### **3.2. La notice explicative**

Elle exposait le contexte général ayant conduit à la mise en œuvre de l'enquête publique, l'objet de l'enquête, la situation réglementaire des terrains ainsi que des extraits du plan d'alignement en vigueur.

#### **3.3. Les plans**

Le dossier comportait :

- un plan de situation échelle 1/10000

Et pour chacune des rues concernées par le projet :

- un plan d'origine échelle 1/200<sup>ème</sup>,
- un plan parcellaire échelle 1/500<sup>ème</sup> avec report de l'alignement en cours,
- un plan échelle 1/500<sup>ème</sup> avec l'alignement proposé.

#### **3.4. Les pièces relatives à la publicité**

L'article R 141-5 du code de la voirie routière dispose que « *quinze jours au moins avant le début de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, l'arrêté du maire est publié par voie d'affiche et éventuellement par tout autre procédé* ».

La copie de l'avis d'enquête paru en rubrique annonces légales des journaux l'Est Républicain et la Terre de chez nous, édition du Territoire de Belfort, datés des 21 et 22 Septembre 2017, figurait au dossier.

### **3.5. Le registre**

Le registre a été coté et paraphé par mes soins, le Jeudi 5 Octobre 2017, préalablement à l'ouverture de l'enquête.

## **4. DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

### **4.1. Désignation du commissaire enquêteur**

Figurant sur la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur 2017 du département du Territoire de Belfort, j'ai été désignée en qualité de commissaire enquêteur pour cette enquête par arrêté n° 17-1524 de Monsieur le Maire de BELFORT en date du 13 Septembre 2017.

### **4.2. Modalités de l'enquête publique**

#### **4.2.1 Contacts avec la Municipalité**

J'ai été sollicitée dans le courant du mois de Juin par la ville de BELFORT pour conduire l'enquête publique.

J'ai rencontré Mme Christelle WACHENHEIM, en charge du dossier à la direction de l'Urbanisme, afin de convenir avec elle des modalités de l'enquête et notamment :

- des dates de l'enquête et de mes permanences,
- des heures et du lieu où le public pourrait prendre connaissance du dossier et formuler ses observations,
- des mesures de publicité.

#### **4.2.2 Arrêté du Maire**

L'arrêté n° 17-1524 du 13 Septembre 2017 de Monsieur le Maire de BELFORT a précisé les modalités de l'enquête conformément à l'article R141-4 du code de la voirie routière.

Il comportait l'ensemble des points définis dans cet article, à savoir :

- l'objet de l'enquête,
- les dates auxquelles celle-ci serait ouverte,
- les heures, le lieu où le public pourrait prendre connaissance du dossier et formuler ses observations, ainsi que l'adresse du site internet où il pourrait effectuer les mêmes démarches,
- les dates et heures de permanence du commissaire enquêteur.

#### **4.2.3. Dates et durée de l'enquête**

L'enquête publique, d'une durée de 15 jours consécutifs, s'est déroulée du Lundi 9 Octobre 2017 au Lundi 23 Octobre 2017 à 17 H30 inclus en mairies de Belfort et Cravanche.

#### **4.2.4. Réception du public par le commissaire enquêteur**

Compte tenu de la nature de l'enquête, trois permanences ont été organisées. Elles ont eu lieu les :

- Lundi 9 Octobre 2017 de 9 H00 à 11 H00, en Mairie de Belfort,
- Samedi 14 Octobre 2017 de 8 H30 à 10 H30, en Mairie de Belfort
- Lundi 23 Octobre 2017 de 15 H30 à 17 H30, en Mairie de Cravanche.

Ces permanences se sont tenues dans une salle parfaitement accessible. Le public pouvait y être reçu en toute confidentialité.

En dehors de mes permanences le public a pu prendre connaissance du dossier du 9 Octobre au 23 Octobre 2017 inclus, hors jours fériés, aux heures habituelles d'ouverture des Mairies, à savoir :

- Mairie de Belfort direction de l'Urbanisme, rue de l'ancien théâtre :
  - les lundis de 13 H30 à 17 H30,
  - les mardis, jeudis et vendredis de 8 H30 à 12 H00 et de 13 H30 à 17 H30,
- Mairie de Cravanche, rue Curie :
  - les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 8 H30 à 12 H00 et de 13 H30 à 17 H30,
  - les mardis de 10 H00 à 12 H00 et de 13 H30 à 17 H30.

Le public a également pu consulter le dossier sur le site internet <http://belfort-officiel.com/enquetespubliques>.

Chacun pouvait formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit au siège de l'enquête à l'attention du commissaire enquêteur ainsi que par voie électronique à l'adresse suivante : [enquete-alignement4@mairie-belfort.fr](mailto:enquete-alignement4@mairie-belfort.fr).

#### **4.2.5. Visite des lieux**

J'ai effectué une reconnaissance des lieux concernés par l'abrogation ou la modification des plans d'alignement Vendredi 22 Septembre 2017. Je me suis une seconde fois rendue sur le terrain, rue de Vesoul, le samedi 14 Octobre 2017, à l'issue de ma permanence.

#### **4.3. Mesures de publicité**

##### **4.3.1. Annonces Légales**

La commune a fait procéder à une parution dans la rubrique annonces légales de deux journaux locaux,

- l'Est Républicain, le Jeudi 21 Septembre 2017,
- la Terre de chez nous, le vendredi 22 Septembre 2017.

##### **4.3.2. Affichage réglementaire**

Quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute sa durée, un avis d'enquête, comportant le titre « avis d'enquête publique » en caractère gras sur fond jaune a été affiché en Mairie de Belfort, direction de l'Urbanisme, rue de l'Ancien Théâtre, visible depuis l'extérieur, ainsi qu'aux extrémités de chaque rue concernée par la procédure.

Le même affichage a été effectué en Mairie de Cravanche.

J'ai moi-même constaté cet affichage lequel a été attesté par certificat des maires de Belfort et Cravanche.

##### **4.3.3. Autres moyens d'information du public**

En complément des mesures ci-dessus énoncées, le public a pu être informé par les moyens suivants :

- avis d'enquête et dossier publiés sur le site internet de la ville à l'adresse <http://belfort-officiel.com/enquetespubliques> et adresse dédiée pour recevoir les observations du public,
- avis d'enquête publié sur le site internet de la ville de Cravanche à l'adresse <http://www.mairie-cravanche.fr>
- courrier recommandé adressé à tous les propriétaires concernés 15 jours avant le début de l'enquête.

111 courriers recommandés ont été envoyés aux propriétaires riverains de la rue de Vesoul, 104 aux propriétaires riverains de la via d'Auxelles. Les

courriers recommandés non retirés par leurs destinataires ont fait l'objet d'un nouvel envoi en courrier simple.

#### **4.3.4. Réunion publique**

Il n'a pas été organisé de réunion d'information et d'échange avec le public, aucune demande n'ayant été faite en ce sens et son utilité n'étant nullement avérée.

#### **4.4. Formalités de clôture**

L'enquête a pris fin au terme fixé par l'arrêté du maire, le Lundi 23 Octobre 2017 à 17 H30, heure à laquelle j'ai clos et signé les registres d'enquête. Ayant pris connaissance et copie des observations recueillies, j'ai fait un bilan succinct à Mme Christelle WACHENHEIM et lui ai remis les registres d'enquête pour conservation avec le dossier.

#### **4.5 Synthèse partielle**

*L'enquête s'est déroulée conformément aux prescriptions des articles L 141- 3, R 141-4 et suivants du code de la voirie routière, L 318-3 du code de l'Urbanisme, et de l'arrêté municipal relatif à la modification du plan d'alignement de la rue de Vesoul et à l'abrogation du plan d'alignement de la via d'Auxelles.*

*L'information du public sur la mise à l'enquête publique de ce projet a été effectuée conformément à la réglementation en vigueur.*

*Celui-ci a eu toute latitude pour se renseigner en consultant le dossier complet déposé en mairies de Belfort et de Cravanche ainsi que sur le site internet de la ville de Belfort. Il pouvait faire connaître ses observations et propositions éventuelles :*

- en les consignant sur les registres d'enquête mis à sa disposition dans les deux mairies précitées,*
- ou en me les adressant, par courrier postal en mairie de Belfort, ou par courriel à l'adresse spécialement ouverte à cet effet.*

*Il a également pu me rencontrer lors des 3 permanences que j'ai tenues en mairies de Belfort et Cravanche.*

*J'ai tenu mes permanences dans une salle de réunion adaptée, indépendante dont l'accès était utilement signalé et où j'ai pu recevoir les*

*visiteurs en tête à tête et en toute discrétion. Les services municipaux m'ont fourni tous les documents demandés et ont répondu à toutes mes questions.*

*Cette enquête s'est déroulée dans un climat serein, sans qu'aucun incident ne soit porté à ma connaissance. Il apparaît clairement au regard des observations enregistrées que le public n'a porté qu'un intérêt limité au projet. Seuls quelques propriétaires se sont manifestés afin d'obtenir des informations. Ce silence de la part de la population laisse pour le moins supposer que le projet ne rencontre pas de réelle opposition.*

## **5. LES OBSERVATIONS**

Malgré la diffusion de l'information par l'intermédiaire des journaux locaux, l'affichage sur le terrain conformément à la réglementation en vigueur, la mise en ligne du dossier sur le site internet de la Commune de Belfort, une seule observation a été portée au registre d'enquête, par voie électronique. Je n'ai reçu aucun courrier et aucune observation n'a été portée sur le registre papier.

Au cours de mes permanences, j'ai rencontré 8 administrés, la plupart en quête d'informations. Par ailleurs, plusieurs personnes se sont rapprochées des services municipaux à réception du courrier de la ville les informant de l'enquête publique, afin se renseigner sur le projet.

### **5.1. OBSERVATION ORALE**

Mme Catherine GENIN, demeurant 7 rue de Vesoul, a souhaité attirer l'attention de la municipalité sur l'étroitesse du trottoir rue de Vesoul, au niveau du panneau de sortie de ville, dont la largeur ne permet pas de circuler avec une poussette ou un fauteuil handicapé. Elle n'a pas porté d'observation au registre mais la remarque de l'intéressée a été relayée à l' élu en charge du dossier.

### **5.2 OBSERVATIONS RECUEILLIES SUR LE REGISTRE ELECTRONIQUE**

Une seule observation a été portée sur le registre électronique. Elle émane de M. Christian Beaujeux, demeurant 5 impasse des prés de la Saule à Eguenigue(90150), Gabrielle Beaujeux, demeurant 4 rue du Sentier à Belfort et Remy Beaujeux, demeurant 10 A rue de l'Arc en ciel à Illkirch Graffentstaden (67400).

« Suite à notre conversation téléphonique du 9 octobre 2017, et notre visite sur site du 12 octobre, je vous rappelle les faits suivants à tenir compte dans votre enquête :

1°) Etant frappé par l'alignement, nous demandons la remise en état et à l'identique de la clôture ; à savoir :

- Un muret en béton
- Une clôture plastifiée sur le dit muret
- Une haie de thuyas à replanter

Ceci à votre charge

2°) Un poteau E.D.F. est dans la propriété, si déplacement cela sera à votre charge.

3°) Un panneau publicitaire est également dans la propriété (gain annuel 1300 €) s'il faut le déplacer, vous vous mettrez en relation avec l'annonceur, et le cout du déplacement vous incombera ; ou s'il doit disparaître tenir compte du manque à gagner dans votre proposition de rachat de terrain. »

Cette observation a été reproduite dans le registre papier.

#### **Commentaire du commissaire enquêteur :**

*Les plans d'alignement sont destinés à préserver les possibilités d'évolution de la voirie (élargissement ou rétrécissement) et à la protéger de tout empiétement par les riverains.*

*Selon les dispositions de l'article L 112-2 du Code de la Voirie Routière, s'agissant des terrains nus (non bâtis et non clos), l'alignement présente la caractéristique essentielle d'être attributif de propriété. Aussitôt qu'elle s'est acquittée des indemnités dues à l'ancien propriétaire ou les a régulièrement consignées, la collectivité peut prendre possession des terrains dont elle est devenue propriétaire.*

*Lorsque les terrains sont bâtis ou simplement clos de murs, il n'y a pas incorporation immédiate à la voie publique des terrains compris dans l'alignement. Dans l'immédiat, ces propriétés sont grevées d'une servitude dite de reculement dont l'objet est de permettre, à terme, la réalisation de l'alignement au meilleur prix, c'est-à-dire celui du terrain nu.*

*La servitude de reculement entraîne en effet l'interdiction d'effectuer des travaux confortatifs (article L 112-6 du CVR) sur les immeubles existants, sauf, s'il s'agit d'un monument classé, et d'édifier des constructions nouvelles.*

Modification du plan d'alignement de la rue de Vesoul-Abrogation du plan d'alignement de la via

*Toutefois, l'administration ne peut prendre possession des terrains qu'après paiement de l'indemnité. Le propriétaire d'un terrain est en droit de prétendre immédiatement ou à terme, selon que le terrain est ou non bâti, à une indemnité qui est fixée et payée comme en matière d'expropriation (article L 112-2 du Code de la Voirie Routière).*

*Je constate que, dans sa note de présentation, la commune chiffre la dépense prévisionnelle liée à la mise en œuvre du plan d'alignement à 180 000 € dont 30 000 € pour l'acquisition des parcelles concernées et 150 000€ pour la démolition et la reconstruction des clôtures existantes.*

*A défaut d'accord amiable, il appartiendra au juge de fixer, comme en matière d'expropriation, le montant de l'indemnité due au propriétaire.*

### **5.3. OBSERVATIONS RECUEILLIES SUR LE REGISTRE PAPIER**

Aucune observation n'a été portée sur le registre papier.

## **2<sup>ème</sup> partie – CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR**

### **6.1. Rappels sur l'objet et le déroulement de l'enquête**

L'enquête publique concerne la modification du plan d'alignement de la rue de Vesoul et l'abrogation du plan d'alignement de la via d'Auxelles.

Elle a eu pour objet d'informer la population et de recueillir ses observations et propositions éventuelles sur le projet.

Elle s'est déroulée sous ma conduite, sans incident aucun, du Lundi 9 au Lundi 23 Octobre 2017 à 17 h30 inclus.

L'enquête publique a été réalisée en application des articles L.141.3 et R 141-3 et suivants du code de la voirie routière.

J'ai constaté la publication de l'avis d'enquête dans deux journaux locaux, à la rubrique annonces légales, ainsi qu'en Mairie annexe, rue de l'Ancien Théâtre, et en Mairie de Cravanche, 2 rue Pierre et Marie Curie, en caractères noirs sur fond jaune, visible de la voie publique. Cet affichage a été complété par un affichage de l'avis d'enquête aux extrémités des rues concernées, ainsi que sur les sites internet de la ville de Belfort et de Cravanche.

Le dossier d'enquête était par ailleurs téléchargeable sur le site internet de la ville de Belfort où une adresse spécialement dédiée à l'enquête permettait à la population de faire connaître ses observations et propositions.

Je me suis tenue à la disposition du public, à l'occasion de trois permanences,

- en mairie de Belfort le Lundi 9 Octobre 2017 de 9 H00 à 11 H 00 et le Samedi 14 Octobre 2017 de 8 H30 à 10 H30,

- en mairie de Cravanche, le Lundi 23 Octobre 2017 de 15 H30 à 17 H30.

## **6.2. Avis global du public**

Huit personnes sont venues consulter le dossier pendant mes permanences, et aucune observation n'a été consignée au registre. J'ai reçu une observation sur l'adresse électronique spécialement dédiée à cette enquête. Une observation orale m'a été faite concernant l'enquête en cours.

## **6.3. Conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur**

### **- Concernant la régularité de la procédure**

Les différentes formalités ont été accomplies dans le respect des textes en vigueur. Le public a pu disposer d'une information précise et a eu toute l'attitude pour s'exprimer librement. Aucun incident n'a été porté à ma connaissance pendant l'enquête.

### **- Concernant l'opportunité du projet**

Les plans d'alignement actuellement en vigueur dans les rues concernées par l'enquête publique ont pour objet essentiel d'indiquer la limite du domaine public routier communal et de le protéger des atteintes qui pourraient lui être portées.

Ils instituent des servitudes d'utilité publique qui contraignent l'utilisation des sols, et imposent notamment aux propriétaires une servitude de recul sur les parcelles concernées et l'interdiction du tout travail confortatif sur les bâtiments frappés par la servitude d'alignement.

Les logiques qui ont dicté leur élaboration, privilégiant le trafic routier à l'intérieur même des agglomérations, sont aujourd'hui dépassées. En effet, de nos jours, les trafics sont souvent déviés des centres ville. Ainsi, les plans

d'alignement d'autrefois ne sont plus adaptés aux trafics routiers et aux préoccupations actuelles des collectivités qui repensent la place de l'automobile dans la ville.

Les plans d'alignement de la ville de Belfort, pour la plupart anciens, sont contraignants et inadaptés à la ville moderne.

La commune a souhaité abroger le plan d'alignement de la via d'Auxelles et toiler celui de la rue de Vesoul afin d'adapter la contrainte aux besoins réels de la collectivité.

- rue de Vesoul :

Le plan d'alignement initial de la voie, qui date de 1963, prévoyait un élargissement de celle-ci à 14 mètres.

Dans le tronçon allant de la rue de la 1<sup>ère</sup> armée à la rue Sonntag, les élargissements indispensables à la sécurité ont été réalisés et la largeur actuelle de la voirie convient aux usagers et aux riverains.

Le maintien de l'alignement sur ce tronçon ne présente plus aucun intérêt. Il peut être supprimé.

Dans le tronçon allant de la rue Sonntag à la limite avec la commune de Valdoie, l'alignement n'a pas été réalisé et les trottoirs sont soit inexistantes, soit d'une largeur insuffisante pour la circulation des piétons.

Il est opportun de maintenir l'alignement prévu afin de sécuriser les cheminements pédestres. Le projet de la ville, qui vise à le décaler légèrement en direction du côté pair pour permettre une circulation autour des immeubles sis aux 1 et 3 rue de Vesoul, n'affecte que très peu les immeubles situés côté pair, qui ne sont pas bâtis en limite de voirie.

- via d'Auxelles :

Le plan d'alignement de la via d'Auxelles a été instauré en 1960. Longue de plus d'un kilomètre, cette rue assure une desserte de quartier. L'alignement, qui prévoyait une voirie de 12 mètres de largeur, a été partiellement réalisé et la largeur actuelle de la voirie convient aux usages qui sont les siens.

Élargir la via d'Auxelles aux endroits où l'alignement n'a pas été mis en œuvre ferait courir le risque d'accroître la circulation dans un secteur pavillonnaire et de favoriser la vitesse.

L'alignement, qui ne présente plus aucun intérêt, peut être abrogé.

\*\*\*\*\*

**En conséquence,**

- Vu le dossier soumis à l'enquête publique,
- Vu l'absence d'opposition de la population au projet,

Considérant que le projet soumis à enquête publique a pour objet de supprimer des plans d'alignement pour parties obsolètes ou réalisés, et de légèrement modifier un plan d'alignement pour le rendre plus compatible avec les nécessités de terrain,

J'ai l'honneur d'émettre un **AVIS FAVORABLE** :

- à l'abrogation du plan d'alignement de la via d'Auxelles et de la rue de Vesoul sur son tronçon allant de la rue de la 1<sup>ère</sup> Armée Française à la rue Sonntag,
- à la modification du plan d'alignement de la rue de Vesoul, pour le tronçon allant de la rue Sonntag à la limite de commune Belfort -Valdoie.

Belfort, le 24 Octobre 2017



Rolande PATOIS

Commissaire enquêteur

# ***ANNEXES***



